



GORDON DRUMMOND.

GORDON DRUMMOND, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, King, Defender of the Faith; To our most beloved and faithful the Legislative Councils of our Province of Lower Canada, and to our faithful and well-beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, to an Assembly at our City of Quebec, on the sixteenth day of June next, to have been commenced and held, called and elected, and to every of you, GREETING: Whereas for divers urgent and arduous Affairs, as the State and Defence of our said Province concerning our Assembly at the Day and Place aforesaid, to be present, We did Command, to treat, consent and conclude upon those things, which in our said Assembly, should then and there be proposed and deliberated upon, and for certain Causes and Considerations, as to this especially moving, we have thought fit, to Prorogue our said Assembly, so that you nor any of you, on the said sixteenth Day of June next, at our said City, to appear, are to be held or committed, for we do will therefore, that you, and each of you, be to us in this matter entirely exonerated; Commanding, and by the Tenor of these Presents, firmly enjoining you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on the First day of August next, at our said City of Quebec, personally you be and appear, to treat, do, act, and conclude upon those things, which in our said Assembly, by the Common Council of our said Province, by the favor of God, may be ordained. In Testimony whereof, these our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed; Witness our Trusty and well-beloved His Excellency Sir Gordon Drummond, Knight, Commander of the most Honourable and Military Order of the Bath, Administrator in Chief, in and over our said Province of Lower Canada, &c. &c. at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, in the said Province, the Twenty ninth day of May in the Year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Fifteen, and in the Fifty-sixth year of our Reign.

THOMAS DOUGLASS, Clk. C. in Ch.

FOR LIVERPOOL.

THE fine Brig ALEXANDER, (a regular Trader) Captain James VICKERS, will commence loading in eight and sail in about twenty one days. For superior accommodations for passengers. For Freight or passage, apply to Captain V. on Board at Breham's wharf, or to JAMES HEATH, Quebec, 22 May, 1815.

FOR SALE.

20 Tons Iron nails 1 1/2 2 1/2 3 1/2 4 1/2 5 1/2 6 1/2 7 1/2 8 1/2 9 1/2 10 1/2 11 1/2 12 1/2 13 1/2 14 1/2 15 1/2 16 1/2 17 1/2 18 1/2 19 1/2 20 1/2 21 1/2 22 1/2 23 1/2 24 1/2 25 1/2 26 1/2 27 1/2 28 1/2 29 1/2 30 1/2 31 1/2 32 1/2 33 1/2 34 1/2 35 1/2 36 1/2 37 1/2 38 1/2 39 1/2 40 1/2 41 1/2 42 1/2 43 1/2 44 1/2 45 1/2 46 1/2 47 1/2 48 1/2 49 1/2 50 1/2 51 1/2 52 1/2 53 1/2 54 1/2 55 1/2 56 1/2 57 1/2 58 1/2 59 1/2 60 1/2 61 1/2 62 1/2 63 1/2 64 1/2 65 1/2 66 1/2 67 1/2 68 1/2 69 1/2 70 1/2 71 1/2 72 1/2 73 1/2 74 1/2 75 1/2 76 1/2 77 1/2 78 1/2 79 1/2 80 1/2 81 1/2 82 1/2 83 1/2 84 1/2 85 1/2 86 1/2 87 1/2 88 1/2 89 1/2 90 1/2 91 1/2 92 1/2 93 1/2 94 1/2 95 1/2 96 1/2 97 1/2 98 1/2 99 1/2 100 1/2 101 1/2 102 1/2 103 1/2 104 1/2 105 1/2 106 1/2 107 1/2 108 1/2 109 1/2 110 1/2 111 1/2 112 1/2 113 1/2 114 1/2 115 1/2 116 1/2 117 1/2 118 1/2 119 1/2 120 1/2 121 1/2 122 1/2 123 1/2 124 1/2 125 1/2 126 1/2 127 1/2 128 1/2 129 1/2 130 1/2 131 1/2 132 1/2 133 1/2 134 1/2 135 1/2 136 1/2 137 1/2 138 1/2 139 1/2 140 1/2 141 1/2 142 1/2 143 1/2 144 1/2 145 1/2 146 1/2 147 1/2 148 1/2 149 1/2 150 1/2 151 1/2 152 1/2 153 1/2 154 1/2 155 1/2 156 1/2 157 1/2 158 1/2 159 1/2 160 1/2 161 1/2 162 1/2 163 1/2 164 1/2 165 1/2 166 1/2 167 1/2 168 1/2 169 1/2 170 1/2 171 1/2 172 1/2 173 1/2 174 1/2 175 1/2 176 1/2 177 1/2 178 1/2 179 1/2 180 1/2 181 1/2 182 1/2 183 1/2 184 1/2 185 1/2 186 1/2 187 1/2 188 1/2 189 1/2 190 1/2 191 1/2 192 1/2 193 1/2 194 1/2 195 1/2 196 1/2 197 1/2 198 1/2 199 1/2 200 1/2 201 1/2 202 1/2 203 1/2 204 1/2 205 1/2 206 1/2 207 1/2 208 1/2 209 1/2 210 1/2 211 1/2 212 1/2 213 1/2 214 1/2 215 1/2 216 1/2 217 1/2 218 1/2 219 1/2 220 1/2 221 1/2 222 1/2 223 1/2 224 1/2 225 1/2 226 1/2 227 1/2 228 1/2 229 1/2 230 1/2 231 1/2 232 1/2 233 1/2 234 1/2 235 1/2 236 1/2 237 1/2 238 1/2 239 1/2 240 1/2 241 1/2 242 1/2 243 1/2 244 1/2 245 1/2 246 1/2 247 1/2 248 1/2 249 1/2 250 1/2 251 1/2 252 1/2 253 1/2 254 1/2 255 1/2 256 1/2 257 1/2 258 1/2 259 1/2 260 1/2 261 1/2 262 1/2 263 1/2 264 1/2 265 1/2 266 1/2 267 1/2 268 1/2 269 1/2 270 1/2 271 1/2 272 1/2 273 1/2 274 1/2 275 1/2 276 1/2 277 1/2 278 1/2 279 1/2 280 1/2 281 1/2 282 1/2 283 1/2 284 1/2 285 1/2 286 1/2 287 1/2 288 1/2 289 1/2 290 1/2 291 1/2 292 1/2 293 1/2 294 1/2 295 1/2 296 1/2 297 1/2 298 1/2 299 1/2 300 1/2 301 1/2 302 1/2 303 1/2 304 1/2 305 1/2 306 1/2 307 1/2 308 1/2 309 1/2 310 1/2 311 1/2 312 1/2 313 1/2 314 1/2 315 1/2 316 1/2 317 1/2 318 1/2 319 1/2 320 1/2 321 1/2 322 1/2 323 1/2 324 1/2 325 1/2 326 1/2 327 1/2 328 1/2 329 1/2 330 1/2 331 1/2 332 1/2 333 1/2 334 1/2 335 1/2 336 1/2 337 1/2 338 1/2 339 1/2 340 1/2 341 1/2 342 1/2 343 1/2 344 1/2 345 1/2 346 1/2 347 1/2 348 1/2 349 1/2 350 1/2 351 1/2 352 1/2 353 1/2 354 1/2 355 1/2 356 1/2 357 1/2 358 1/2 359 1/2 360 1/2 361 1/2 362 1/2 363 1/2 364 1/2 365 1/2 366 1/2 367 1/2 368 1/2 369 1/2 370 1/2 371 1/2 372 1/2 373 1/2 374 1/2 375 1/2 376 1/2 377 1/2 378 1/2 379 1/2 380 1/2 381 1/2 382 1/2 383 1/2 384 1/2 385 1/2 386 1/2 387 1/2 388 1/2 389 1/2 390 1/2 391 1/2 392 1/2 393 1/2 394 1/2 395 1/2 396 1/2 397 1/2 398 1/2 399 1/2 400 1/2 401 1/2 402 1/2 403 1/2 404 1/2 405 1/2 406 1/2 407 1/2 408 1/2 409 1/2 410 1/2 411 1/2 412 1/2 413 1/2 414 1/2 415 1/2 416 1/2 417 1/2 418 1/2 419 1/2 420 1/2 421 1/2 422 1/2 423 1/2 424 1/2 425 1/2 426 1/2 427 1/2 428 1/2 429 1/2 430 1/2 431 1/2 432 1/2 433 1/2 434 1/2 435 1/2 436 1/2 437 1/2 438 1/2 439 1/2 440 1/2 441 1/2 442 1/2 443 1/2 444 1/2 445 1/2 446 1/2 447 1/2 448 1/2 449 1/2 450 1/2 451 1/2 452 1/2 453 1/2 454 1/2 455 1/2 456 1/2 457 1/2 458 1/2 459 1/2 460 1/2 461 1/2 462 1/2 463 1/2 464 1/2 465 1/2 466 1/2 467 1/2 468 1/2 469 1/2 470 1/2 471 1/2 472 1/2 473 1/2 474 1/2 475 1/2 476 1/2 477 1/2 478 1/2 479 1/2 480 1/2 481 1/2 482 1/2 483 1/2 484 1/2 485 1/2 486 1/2 487 1/2 488 1/2 489 1/2 490 1/2 491 1/2 492 1/2 493 1/2 494 1/2 495 1/2 496 1/2 497 1/2 498 1/2 499 1/2 500 1/2 501 1/2 502 1/2 503 1/2 504 1/2 505 1/2 506 1/2 507 1/2 508 1/2 509 1/2 510 1/2 511 1/2 512 1/2 513 1/2 514 1/2 515 1/2 516 1/2 517 1/2 518 1/2 519 1/2 520 1/2 521 1/2 522 1/2 523 1/2 524 1/2 525 1/2 526 1/2 527 1/2 528 1/2 529 1/2 530 1/2 531 1/2 532 1/2 533 1/2 534 1/2 535 1/2 536 1/2 537 1/2 538 1/2 539 1/2 540 1/2 541 1/2 542 1/2 543 1/2 544 1/2 545 1/2 546 1/2 547 1/2 548 1/2 549 1/2 550 1/2 551 1/2 552 1/2 553 1/2 554 1/2 555 1/2 556 1/2 557 1/2 558 1/2 559 1/2 560 1/2 561 1/2 562 1/2 563 1/2 564 1/2 565 1/2 566 1/2 567 1/2 568 1/2 569 1/2 570 1/2 571 1/2 572 1/2 573 1/2 574 1/2 575 1/2 576 1/2 577 1/2 578 1/2 579 1/2 580 1/2 581 1/2 582 1/2 583 1/2 584 1/2 585 1/2 586 1/2 587 1/2 588 1/2 589 1/2 590 1/2 591 1/2 592 1/2 593 1/2 594 1/2 595 1/2 596 1/2 597 1/2 598 1/2 599 1/2 600 1/2 601 1/2 602 1/2 603 1/2 604 1/2 605 1/2 606 1/2 607 1/2 608 1/2 609 1/2 610 1/2 611 1/2 612 1/2 613 1/2 614 1/2 615 1/2 616 1/2 617 1/2 618 1/2 619 1/2 620 1/2 621 1/2 622 1/2 623 1/2 624 1/2 625 1/2 626 1/2 627 1/2 628 1/2 629 1/2 630 1/2 631 1/2 632 1/2 633 1/2 634 1/2 635 1/2 636 1/2 637 1/2 638 1/2 639 1/2 640 1/2 641 1/2 642 1/2 643 1/2 644 1/2 645 1/2 646 1/2 647 1/2 648 1/2 649 1/2 650 1/2 651 1/2 652 1/2 653 1/2 654 1/2 655 1/2 656 1/2 657 1/2 658 1/2 659 1/2 660 1/2 661 1/2 662 1/2 663 1/2 664 1/2 665 1/2 666 1/2 667 1/2 668 1/2 669 1/2 670 1/2 671 1/2 672 1/2 673 1/2 674 1/2 675 1/2 676 1/2 677 1/2 678 1/2 679 1/2 680 1/2 681 1/2 682 1/2 683 1/2 684 1/2 685 1/2 686 1/2 687 1/2 688 1/2 689 1/2 690 1/2 691 1/2 692 1/2 693 1/2 694 1/2 695 1/2 696 1/2 697 1/2 698 1/2 699 1/2 700 1/2 701 1/2 702 1/2 703 1/2 704 1/2 705 1/2 706 1/2 707 1/2 708 1/2 709 1/2 710 1/2 711 1/2 712 1/2 713 1/2 714 1/2 715 1/2 716 1/2 717 1/2 718 1/2 719 1/2 720 1/2 721 1/2 722 1/2 723 1/2 724 1/2 725 1/2 726 1/2 727 1/2 728 1/2 729 1/2 730 1/2 731 1/2 732 1/2 733 1/2 734 1/2 735 1/2 736 1/2 737 1/2 738 1/2 739 1/2 740 1/2 741 1/2 742 1/2 743 1/2 744 1/2 745 1/2 746 1/2 747 1/2 748 1/2 749 1/2 750 1/2 751 1/2 752 1/2 753 1/2 754 1/2 755 1/2 756 1/2 757 1/2 758 1/2 759 1/2 760 1/2 761 1/2 762 1/2 763 1/2 764 1/2 765 1/2 766 1/2 767 1/2 768 1/2 769 1/2 770 1/2 771 1/2 772 1/2 773 1/2 774 1/2 775 1/2 776 1/2 777 1/2 778 1/2 779 1/2 780 1/2 781 1/2 782 1/2 783 1/2 784 1/2 785 1/2 786 1/2 787 1/2 788 1/2 789 1/2 790 1/2 791 1/2 792 1/2 793 1/2 794 1/2 795 1/2 796 1/2 797 1/2 798 1/2 799 1/2 800 1/2 801 1/2 802 1/2 803 1/2 804 1/2 805 1/2 806 1/2 807 1/2 808 1/2 809 1/2 810 1/2 811 1/2 812 1/2 813 1/2 814 1/2 815 1/2 816 1/2 817 1/2 818 1/2 819 1/2 820 1/2 821 1/2 822 1/2 823 1/2 824 1/2 825 1/2 826 1/2 827 1/2 828 1/2 829 1/2 830 1/2 831 1/2 832 1/2 833 1/2 834 1/2 835 1/2 836 1/2 837 1/2 838 1/2 839 1/2 840 1/2 841 1/2 842 1/2 843 1/2 844 1/2 845 1/2 846 1/2 847 1/2 848 1/2 849 1/2 850 1/2 851 1/2 852 1/2 853 1/2 854 1/2 855 1/2 856 1/2 857 1/2 858 1/2 859 1/2 860 1/2 861 1/2 862 1/2 863 1/2 864 1/2 865 1/2 866 1/2 867 1/2 868 1/2 869 1/2 870 1/2 871 1/2 872 1/2 873 1/2 874 1/2 875 1/2 876 1/2 877 1/2 878 1/2 879 1/2 880 1/2 881 1/2 882 1/2 883 1/2 884 1/2 885 1/2 886 1/2 887 1/2 888 1/2 889 1/2 890 1/2 891 1/2 892 1/2 893 1/2 894 1/2 895 1/2 896 1/2 897 1/2 898 1/2 899 1/2 900 1/2 901 1/2 902 1/2 903 1/2 904 1/2 905 1/2 906 1/2 907 1/2 908 1/2 909 1/2 910 1/2 911 1/2 912 1/2 913 1/2 914 1/2 915 1/2 916 1/2 917 1/2 918 1/2 919 1/2 920 1/2 921 1/2 922 1/2 923 1/2 924 1/2 925 1/2 926 1/2 927 1/2 928 1/2 929 1/2 930 1/2 931 1/2 932 1/2 933 1/2 934 1/2 935 1/2 936 1/2 937 1/2 938 1/2 939 1/2 940 1/2 941 1/2 942 1/2 943 1/2 944 1/2 945 1/2 946 1/2 947 1/2 948 1/2 949 1/2 950 1/2 951 1/2 952 1/2 953 1/2 954 1/2 955 1/2 956 1/2 957 1/2 958 1/2 959 1/2 960 1/2 961 1/2 962 1/2 963 1/2 964 1/2 965 1/2 966 1/2 967 1/2 968 1/2 969 1/2 970 1/2 971 1/2 972 1/2 973 1/2 974 1/2 975 1/2 976 1/2 977 1/2 978 1/2 979 1/2 980 1/2 981 1/2 982 1/2 983 1/2 984 1/2 985 1/2 986 1/2 987 1/2 988 1/2 989 1/2 990 1/2 991 1/2 992 1/2 993 1/2 994 1/2 995 1/2 996 1/2 997 1/2 998 1/2 999 1/2 1000 1/2

FOR SALE.

THE HOUSE and extensive Lot, situate in Saint Lewis Street, being the Property of William Smith, Esquire, and now in his occupation. For terms, apply to him at No. 24, St. Louis Street. Quebec, 31st May, 1815.

FOR SALE OR CHARTER.

THE fast sailing Brig HARRIET, 175 tons per Register, three years old, ready for Sea. Apply to Mr. J. L. MARRETT, Quebec, 4th May, 1815.

TRINITY-HOUSE, QUEBEC.

NOTICE is hereby given that below the Harbour of Quebec, that JOHN BOWEN, Apprentice to Joseph Dumas, Pilot will be examined according to Law, in the Trinity Hall, Quebec, on FRIDAY the Ninth day of June next. By order, W. M. LINDSAY, Registrar, T. H. D.

WANTED for the use of the Transport Service, 2000 of WATER CASKS, fit to contain Water; no Casks will be received unless they have previously been sweetened with lime water; and that may be delivered without will be returned as perfectly unfit, the vessels to be delivered immediately. Quebec, 31st May, 1815.

HISTORY OF CANADA.

IN a few days the First Volume of this Work will be Published. It contains an interesting account of the Country, from its first Discovery, to the Peace of 1763. It is written by a Gentleman of this City, and contains an interesting detail of events, when this Colony was under the dominion of France. Persons disposed to purchase, are requested to signify their intentions, as early as convenient, as there are but few Copies to be disposed of. 1st June, 1815.

THE SUBSCRIBERS have just received by the Ann from London, the Alexander from Liverpool and the Mary from the Clyde, a select assortment of Groceries, Teas &c. comprising the following articles: Single and double refined Sugar, Hyson, Gunpowder, Souchong and Green Teas, Raisins, Currants, Almonds, figs, Nuts and Lemons, Pine Apple, Dolphin, double Berkley, double Gloucester and Cheshire Cheese, fine Pearl Barley, Split Pease, Oatmeal, Lochfine Herring. London Porter and Brown Stout by the Cask and Dog. A choice assortment of fresh Sausages and Pickles, Olives, Capers, Curry Powder, Cayenne Mustard, Spices, Baking Salt, Sallad Oil, Vinegar, Soap, Candles, starch, Blue, Indigo, Aleppo, Ale and Glasgow Porter in Hogsheads, writing and Writing Paper, Bacon, Hams and smoked Beef, pickled Tripe in Jars, Tongues in kegs, smoking Pipes, Coffee, Chocolate and Rice. Also on hand, Jamaica Spirits, Leeward Island Rum, Holland's Geneva, French Brandy, Madeira, Port, Teneriffe, Sherry, Claret, and Spanish Wine; shrub, Peppermint, Noyau; Fine Flour in Barrels, Butter in kegs, &c. &c. &c. WILLIAM TORRANCE & Co. Quebec, 24th May, 1815.

THE subscribers inform their friends and the public in general, that they have entered into Co-partnership, and intend after the first of May next to carry on the Business of AUCTIONEERS & BROKERS under the firm of LINDSAY & FRASER; and they trust by assiduity and attention to merit a share of the Public favor. EDWARD H. LINDSAY, JOHN FRASER, Quebec, 29th April, 1815.

MONEY TO LEND.

TWO HUNDRED AND FIFTY POUNDS. Currency, appertaining to the Decayed Pilot Funds will be put upon proper Security. Application to be made to Mr. LINDSAY, Treasurer to the Trinity House, Quebec. Quebec, 4th May, 1815.

ADVERTISEMENT.

THE Commissioners at Quebec for Insane Persons, and for the support of Foundlings, will engage, to suitable persons, according to Law, the Children who are in charge of the said Commission. For further information apply to the undersigned Commissioners: T. H. WILSON, Quebec, 11th May, 1815. CLAUDE BENECHAU.

IRVINE, MAGNAUGHT & Co. are now landing from the BATA ARDENT:— 30 Pipes genuine Cogniac, 12 Pipes best Hol and Geneva, 100 Puncheons Rum, 80 Coils Cordage, assorted, and 50 Chaldrons Coals. They have also for SALE, Very best London Port and Teneriffe Wines, in casks and bottled; a few hogsheds old Sherry; 12 Puncheons Lime Juice; 90 Hogsheds Muscovado Sugar, and a cargo prepared for the West India Market, ready to ship, viz. Dry Codfish in Hhds. North Shore Salmon, in Tierces, Herrings in barrels, Punccheon Staves and heading. Quebec, 31st May, 1815.

ADVERTISEMENT.—Left in the Subscribers' Store, a Bale of Woolen marked T. L. DOOLEY No. 8. ARN Landed last fall from the ship Harmony, Capt. Coverdale. It has been put in the Store in a very bad state. It not claimed before six weeks from this date it will be sold by Auction and the purchase money will be put in the hands of Mr. George Ross, the express delivred. Quebec, 24th May, 1815. ROY & CHAUVEAU.

CAMPBELL & SHEPPARD have received by the late arrivals and offer for sale, cheap for cash, at their Store, No. 49, Saint-Sauveur Street, the following fresh Fruit, viz: Bloom, Muscatel and Altho Raisins, in boxes and half boxes, Sun and Lexia raisins in barrels and baskets; soft shell Almonds in bags.—Also 18 Pipes Port Wine, 50 pipes Teneriffe and Leeward ditto, a quantity of Cordage assorted sizes; and at Wolfe's Cove 1500 pair of Hens; 500 handspikes, red and white pine timber, spar &c. &c. May 29, 1815.

ADVERTISEMENT THE Subscriber duly appointed Curator to the Vacant Estate and Succession of George Finlay, Esq. late Captain in the first Battalion of Embodied Militia, requests all Persons indebted to the said Estate to make immediate payment and all those having claims thereon to send in the same duly attested for adjustment, and should any Person be in possession of effects belonging to the Estate, he requests that the same may be communicated to him. THOMAS DOUGLASS, Quebec, 29th May, 1815.

INFORMATION WANTED. ANY information respecting JOSEPH BENEVA, son of J. Lues and Constanca Beneva, who was born in Ferris, near Constantinople, in 1796, and who was bound an apprentice in Smyrna to Captain Josiah Burnham, Ship Commander of Boston, (Mass.) will confer a lasting obligation on his disconsolate mother. Please direct to Mr. Handley, No. 27, William Street, Morris Town, near Piccadilly Dock, Devonshire, England. Printers in Boston will have the goodness to give the above an insertion in their papers.—1st June, 1815.

CAMPBELL & CHAPMAN have received by the late arrivals: Fine Sheetings, Brown Hollands, Cotton Shirtings, Cotton Checks and Stripes, Moulins and Leno's, Shawls assorted, Pocket Handkerchiefs, Black Bombazines and Bombazines, Figured a d Plain Silks, in a d Sarcenet Ribbons, Black and Colored Barcelona Handkerchiefs, Womens White Cotton Hose, Also... 50 Puncheons Jamaica Rum, 100 Ditto Leeward Island ditto, Scotch Ale and Porter, English Mild Candles 4s and 6s, and Refined Sugar in small Leaves. Quebec, 1st June, 1815.

ADVERTISEMENT. THE Business hitherto carried on by Henry Black will be continued by the Subscribers, under the firm of H. & J. BLACK. HENRY BLACK, JAMES BLACK.

WHO OFFER FOR SALE. Spanish Wine in Pipes, Leaf Sugar in Hogsheds, Soap in Boxes, Military Grey Cloth, Canvas, Osnaburgh, Russia and Imitation Sheetings, ALSO... A few Cases Assorted Cutlery and Hardware. Quebec, 24th May, 1815.

NOTICE is hereby given, that the Undersigned, Master Carpenter, of the Parish of St. Marie, Nouvelle Beauce, proposes to petition the Provincial Legislature at its next Session, for the right of building a TOLL BRIDGE over the River Etchemin, in the parish of St. Louis, St. Marie, 29th April, 1815. LOUIS GREGOIRE.

MISSING... A Parcel sent from Montreal, in the beginning of January, to the address of Mr. THOMAS C. OLIVA, of this place, by the Stage... those who have the said parcel in their possession, are requested to send it without farther delay... any reasonable charges will be paid. Quebec, 18th April, 1815. THOMAS C. OLIVA.

THE Subscriber being duly elected Curator to the vacant Estate and Succession of the Honorable JOHN CRAIGIE, late of the City of Quebec, deceased; hereby notifies all persons to whom the said Estate and Succession may be indebted to send in their accounts and claims without delay, and all those who are indebted to the said Estate and Succession, are hereby required to pay the same immediately. JOHN MONRO, Curator to the said vacant Estate and Succession, 1815.

N. B. 25th April.—Having already incurred some expence by postage, I must request that all letters addressed to me in future, concerning claims on the above Succession, in my best post paid.

WILLIAM GIBSON, Merchant Taylor, No. 14, Saint Peter Street, Lower Town, most respectfully begs leave to inform his numerous friends and acquaintances in this city, that he has taken into Co-partnership Mr. Lawrence KENNEDY, his late Foreman, and that the business which he has conducted under the firm of GIBSON & KAVANAGH, Messrs. G. & K. having at present on hand, an extensive assortment of the best and most fashionable materials in their line of business, and being in daily expectation of a further supply by the first arrivals, respectfully beg leave to inform their friends

LONDON, FEBRUARY 17.

Abstract of Important Parliamentary Papers. It appears by a Return laid before Parliament, that the number of Silver tokens issued by the Bank, from the 1st of March, 1814, to the 9th February, 1815, amounted to 1,000,000,000.

The Permanent Taxes and Annual Duties produced last year, 41,354,083; 24,075,493. The War Taxes, 1815, 115,182,000; 1814, 16,537,000; 1813, 28,938,000; 1812, 38,284,000.

The foreign expenditure being greatly diminished, he thought that the bank restrictions might be removed, and the bank obliged to pay in specie, and redeem the tokens by the 5th of July, 1816.

LONDON, APRIL 5. The Earl of Harrowby and Mr. Fole embarked yesterday at Dover for Ostend. The communication between France and Brussels is cut off by the troops in Belgium. It is reported that some skirmishing has already taken place.

LONDON, APRIL 10. The Paris Papers of the 7th prove to us that the royalists of the South are still strong and confident, both in spirits and in numbers. Of course, the free press of Paris will represent them as weak and dismayed, but we find, from an article dated Lyons on the 4th, in the Monitor, that the Marseillais, under the Duke d'Angoulême and General Ernouf, keep the Departments of the Alps upon the alert, and spread alarm almost to the Gates of Lyons.

The Duke de Bourbon has not quitted France, but is seconding the efforts of the Duke d'Angoulême. A decree, dated from Lyons, 12th March has just been published, granting a general amnesty to all but certain persons among whom are Count Lynch, Talleyrand, Montesquieu, and Marmont.

PARIS, APRIL 1. The Marshal duke of Treviso, has announced that the Prince of Wagram, has not gone to England as was reported; but would ask for his discharge from the king, on his arrival at Menin, and would afterwards repair to Bamberg, in search of his wife and children.

PARIS, APRIL 6. The 10th number of the Bulletin des Lois contains the following Decree: Lyons, March 12, 1815. Napoleon, Emperor of the French, considering that many individuals have betrayed us and the empire; that they have called in the stranger, and aided him in his projects for the invasion of our territory, dismemberment of the empire, and subversion of the Imperial throne.

THE DUC DE BASSANO. We learn from Nantes, that the Duke of Bourbon, instead of embarking, as was supposed, has taken the route of Bourdeaux, travelling under the name of M. Dome. VIENNA, March 20. Forty disguised Frenchmen made an attempt last night to seize the King of Rome and carry him off to France, and the plan nearly succeeded.

VIENNA, March 25. From a letter you will have learnt from the papers, that all the persons, natives of France, in the service of Maria Louisa, have been dismissed, with orders to return to their own country. This measure has been rigorously enforced. The reason is this. A plan was discovered to carry off the King of Rome, and convey him to Paris. A French lady, who was nearly attached to the young Prince, was chief accomplice in this plot; she has been sent with an escort to the Rhine, whither she will cross to join her master, whose interests she so well promoted. Since this, young Napoleon is strictly watched. Letters from Naples represent the disposable army at 70,000 men. They write from Milan, March 22. "Thirty thousand Austrians are this moment coming down the Tyrol to reinforce the army of Italy, which will, it is said, be augmented to 150,000 men."

EXTRACT DIVISION ORDERS.

Head-Quarters, Sackett's Harbor, Adjutant General's Office, May 12th, 1815. The period has arrived when the soldiers of this division of the army, who have enlisted for during the war, will receive their arrears, and a honorable discharge from the service of their country. The Colonel commanding, directs that their arrears and discharges be first delivered over to the Deputy Commissary of Ordnance, and the adoption of the following order of payment, and final discharge, viz.

The 9th and 25th—the 11th and 22d—the 1st and 21st—the light artillery, corps of artillery and 45th infantry—the 23d—and lastly the 13th. Two days will intervene between the payment of each regt, as above connected and arranged. The five years men will not be paid, until those for during the war shall have left the post.

New York, May 17.—A letter from Liverpool of March 31st. pr. the Massachusetts, states, that specie had advanced 15 per cent. in consequence of the return to France of the Emperor Napoleon, and expected to go higher, that the British Stocks were 10 p. ct. below par; and that the American stocks were much elevated after, and expected to be at par in a few days. London prices Current states, dollars to have risen from 5 shillings and sixpence 2 penny up to 6 shillings and 3 pence the ounce. A London paper states, that specie had become scarce in the continental ports and had risen 10 per cent.

New York, May 15.—General Morillo, with 10,500 Spanish soldiers, arrived from Cadiz the 7th April at Margarita, and took possession of that place on the 10th, and proceeded to the Kingdom of Santa Fe, whereby the whole of that extensive Province will be delivered of the Insurgents, and the coast of Carthagen from the nest of Pirates that have infested those seas for some time past.

Boston, May 26.—A bill has passed the British Parliament for abolishing the charter of the famous South Sea Company, instituted in the reign of Queen Ann. The government has purchased its stock, and the nation will be allowed a free trade to the countries, the commerce of which has been exclusively enjoyed by the company.

Extract of a letter from a respectable gentleman in Bordeaux, to a merchant in this city, dated April 6, 1815. Bordeaux has been since the first of this month in the most dreadful crisis, having been obliged to surrender that day. The Duchess d'Angoulême left the city at 8 o'clock in the evening, accompanied by one hundred young men on horseback, part of a guard which had been formed for her when she arrived the 5th of last month. She embarked at Poilville on Sunday the 2d inst. on board a British frigate. It is impossible to shew more courage and firmness than this unhappy Princess. She is universally regretted.—Gas.

Boston, May 20. We yesterday received Halifax papers to the 10th inst. On the 10th, His Majesty's ships Spencer, and Brune and several transports with the 99th and 98th regiments on board, were ready to sail for England, the first wind. Major Gen. Darroch and family were to go in the Brune. The 94th regiment was also under orders for England and was to be replaced by the 99th, momentarily expected from New Brunswick. The 102d regiment at Eastport, is ordered for St. Johns to replace the 99th.

Yesterday, forty four Gun boats were sold at the navy-yard, for the benefit of Government. They were knocked off at from 220 to 680 dollars each—that is, the lowest sold for 220; and highest 680 dollars.—Jb.

TRINITY-HOUSE, QUEBEC, THURSDAY, 8TH JUNE, 1815. NOTICE is hereby given to Pilots for and below the Harbour of Quebec, that CHARLES FORTIN, Apprentice to Antoine Rouel, Pilot, will be examined, according to Law, in the Trinity Hall, Quebec, on THURSDAY the 23d day of JUNE instant. By order, Wm LINDSAY, Registrar T. Y. H. Q.

PUBLIC NOTICE.—Is hereby given to all whom it may concern, that the Sub-criber will Petition the Legislature at its next Session, for the purpose of obtaining an exclusive Privilege to erect a TOLL-BRIDGE over the River Champlain, in the Parish of Champlain, in the County of St. Maurice, and District of Three Rivers, near the present King's Highway, leading from the City of Quebec to the City of Montreal. PIERRE BUREAU. Three Rivers, 6th June, 1815.

THE Subscribers inform their friends and the public in general, that they have entered into Partnership on this day, and that their business, as Merchants, will be carried on in future, under the firm of H. & L. ROLETTE. H. & L. ROLETTE. Quebec, 4th June, 1815. N. B.—They have at their Store, Rue Sous-le-Eur, an assortment of Dry Goods, which they will dispose of at low prices.

JUST received per Almonack, from Liverpool, and for Sale at the Subscriber's Store, No. 10, Sault-au-Matelot:— 410 tons Liverpool white Salt, 30 casks Earthenware, 36 do. wine Bottles, 9 trunks Boots and Shoes, 6 ditto Cotton Lace, Hoisery, Muslins, &c. 19 tierces London bottled Porter. Several packages of Portwines, Quills, Saddles, Harness, Blacking, and a variety of Store-wares. Quebec, 7th June, 1815. JOHN G. CLAPHAM.

Who daily expects per Hamilton Castle, Minerva, and Vittoria, his usual assortment of Cloths, Casimeres, Vestings, Flannel, Blankets, Flannels, and a variety of Cotton Goods, suited to this and the United-States Market. N. B.—Consignees of Goods per Almonack, Edw. Norquay, Master, are hereby informed, that she will commence discharging her cargo on the 8th inst. at the Queen's Wharf, and are requested to attend the receipt of the same; the vessel not being answerable for any after landed.

THE QUEBEC GAZETTE.

PROVINCIAL SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, 7th June, 1815. His Excellency the Administrator in Chief has been pleased to appoint the undernamed persons to be Commissioners in the Districts of Quebec, Montreal and Three-Rivers, for carrying into effect the provisions of an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, for Improving the Internal Communications of the Province, viz: J. T. Taschereau, Esq. } for the District of Quebec. M. L. J. Duchesneau, Esq. } J. B. D'Estimauville, Esq. } Hon. P. D'Elbartz, Esq. } for the District of Montreal. Thomas M'Gord, Esq. } L. R. C. De Lery, Esq. } Thomas Coffin, Esq. } for the District of Three-Rivers. Louis Gogy, Esq. } Joseph Badaux, Esq. }

ADJUTANT GENERAL'S OFFICE, QUEBEC, 7th June, 1815.

GENERAL ORDERS, No. 1.

WITH reference to the General Order of the 6th December, 1814, communicating the gracious intentions of His Majesty the PRINCE REGENT, of granting to Disbanded Soldiers Locations of Waste Lands and Crown Reserves in the Canadas; His Excellency Lieutenant-General Sir GORDON DRUMMOND, Commanding the Forces, directs that the following Regulations be published, for the information and guidance of all such claimants who may be desirous of settling in Lower-Canada. Each Soldier is to be allowed One Hundred Acres of Land, and is to receive his Location from the Superintendent, upon his being satisfied that the claimant is of the description and of the character to become a useful settler. He is to be placed on his Land; the Boundaries of which, and the conditions of his Grant, are to be expressed in the Ticket of Location. It is to be clearly understood, that the Lands held under these Grants, cannot be alienated or disposed of until the Grantee shall have resided upon and cultivated a reasonable proportion of the same, for the space of three years.

Officers will be entitled to a Ticket of Location, in the first instance, for 200 acres of Land, upon condition that he causes a reasonable proportion of the same to be cultivated, and does not dispose of it until three years after the date of the Ticket. Officers and Men are to receive Provisions for themselves and families, in such proportions as shall be hereafter specified, for one year. Implements of Husbandry and Tools, will also be supplied to them in sufficient quantities, and other comforts, according to the necessities of the individuals.

With a view to carry into full effect the intentions of His Majesty's Government on this head, His Excellency has been pleased to make the following appointments: Major FREDERICK GEORGE HERIOT, of the Canadian Voltigeurs, to be Superintendent. Lieut.-Colonel DE BOUCHERVILLE, (Militia) Deputy Superintendent. Lieut. STEAN, 49th Foot, Secretary and Storekeeper.

His Excellency has also been pleased to make the following temporary appointments of Officers, to be stationed at the Depot at William Henry, to receive and take charge of the Settlers: Captain ADHEMAR, Canadian Voltigeurs, at St. Armand. Lieut. SMITH, 41st Regt. Lieutenants HERD and PRINCEPAGAST, Canadian Voltigeurs, at St. Armand. In addition to the full pay of their respective Commissions. These appointments to take place from the 25th ultimo. These Officers will proceed immediately to the Depot at Sorel, and place themselves under the orders of the Superintendent.

All applications on the part of claimants for Lands in Lower-Canada, are to be made, until further notice, to the Officer in charge of the Depot at William Henry. Passages to the Depot will be ordered on application to the Office of the Adjutant General, for such of these men (and their families) as may have received their discharges at Quebec. J. HARVEY, Dep. Adj. Gen.

QUEBEC: THURSDAY, JUNE 8, 1815.

No later European dates have been received since Thursday last. It appears by some further details which have reached us, that resistance to Bonaparte's Government still prevailed in the south of France, as late as the beginning of April. The Duke of Angoulême was then in Jona quarter, at the head of a Volunteer force, and the Duke of Bourbon, is mentioned as continuing in the west. The Paris papers speak of the opposition as trifling; but when it is recollected that it continued after the news of Bonaparte having entered Paris, and the military, generally, having declared for him, it proves that part of the people, at least, are actually averse to his Government; a circumstance always dangerous at a moment of foreign war.

There is no doubt that Bonaparte has signified to the different powers, his determination to abide by the Treaty of Paris. Whether his re-establishment in the Capital and this declaration will have any weight with the powers who were parties to the declaration of Vienna, of the 15th of March, pronouncing him "out of the pale of civil and social relations" remains to be seen. We have the positive declaration of the British Government and the Parliament, that they will not separate their interests from the rest of Europe. We are happy to observe, that the reducing of the American Army to the peace establishment of ten thousand men, commenced at Sackett's harbour, on the 12th ult. It is probable that the true motive for the delay which occurred, was the want of money to pay off the troops. All parties in the United States, speak confidently of the duration of Peace, and propose to themselves a golden harvest from trade, during the expected war in Europe. If that war break out and is of long duration, it would not, however, be surprising should it extend to America: for neither party has abandoned the pretensions which were, at least, the ostensible causes of the late war.

Sunday being the anniversary of His Majesty's birth day, it was observed with the usual rejoicings by both the army and shipping. On Monday there was a numerous Levée at the Castle. Accounts have been received from Sir GEORGE PARVOST at Sea—H. M. Ship Cossack, was off the western Islands the 27th April. The Leander, Newcastle, Acasta, and Persus are still in the harbour; a number of the Transports have dropped down and others daily arrive from up the River. Major Genl. Sir THOS. BRISBANE, is arrived, and Sir George MURRAY, is hourly expected. We understand that they both proceed to England in the ships of war.

The vessels of war announced at the Telegraph, we understand, are from Halifax. The oldest inhabitants of this part of the Province, do not recollect a season so backward as the present. It is sufficient to give an idea of the whole, to know that on the 4th June, the trees were not in leaf. Only the Aspen and Birch began to shew a little verdure.

PORT OF QUEBEC, ARRIVED.

June 2.—Brig Ann Elizabeth, Gray, 55 days from Aberdeen, to Auldjo, Maitland & Co. general cargo. Ship George 3d, Johnston, from Halifax, 13 days to government, with Provisions. Brig Sophia Tunn, 38 days from Demerara, Rogerson, Hunter & Co. cargo, Rum, Sugar, and Coffee. Brig Glasgow, Kidd, 51 days from Dundee, to James Ross, general cargo—Passengers, Messrs. Anderson & Rowley. Schooner Lady, Berenger, 16 days from Halifax, to Mr. Kish, cargo, Tea, Rum, Sugar, &c.—pass. Mr. Kish. Ship Eweretta, Beaton, from London; 51 days, to Forsyth, Richardson & Co.—Passengers, Messrs. Forsyth and servant, Thain, Rivers, Hoffstetter, Darette, Rifflin, Torr, Walker, Russell, and Miss Richardson and servant. Ship Fishs, Cahill, from Portsmouth, sailed 13th April, to government, with Provisions. Brig Providence, Sutton, 17 days from Halifax, to ditto, with do. Brig Emerald, Storr, from Portsmouth, sailed 12th April, to do with do.

Brig Mary & Dorothy, Christian, from do. sailed 1st do. do. with do. Bark Robert & Ann, Dixon, from the Downs, sailed 7th April, to do with do. Brig Joan, Hughes, 10 weeks from Bristol, to Grant & Greenhalghs general. Sloop Mary & Betsey, Conran, 17 days from Halifax, to J. M. Calum & Co. cargo, Rum, Sugar, &c. Brig Queen Elizabeth, Chandler, 68 days from London, to J. Bridge, general cargo. Ship Saragossa, Griec, from Portsmouth, sailed 12th April, to government, in ballast. Ship Almonack, Norquay, 52 days from Liverpool, to order, cargo, salt, &c.—passengers, Mr. Thos. Seed. Telegraph, 12 o'clock.—At 6, 1 brig; 7, 2 ships, warships; 8, frigate Madagascar, gun-brig Callope, and 1 ship; 9, 2 ships and 5 brigs; 11, 1 ship.

The Price of Bread for this week, is: 4 lb. White Loaf, is 0d—6 lb. Brown, do. is 3d.

OFFICE OF THE ADJUTANT GENERAL OF MILITIA, QUEBEC, 1st June, 1815. NOTICE.

In order to carry into execution the Militia Act of the third year of His Majesty's reign, entitled "An Act for the better regulation of the Militia of this province and repealing certain Acts and Ordinances therein mentioned," which allows an annual pension to the wives and children of all bands who shall have been killed in an engagement with the enemy; and also an annual pension to all Militia men who, in an engagement with the enemy, shall have been wounded in such manner as to be disabled from gaining a livelihood, and to whom, by another Act passed in the fifty-fifth year of the reign of His Majesty an additional sum has been granted, I hereby give notice to all persons who may be interested in the same, that being, by the said Act, appointed to pay to the widows of such killed and wounded Militia-men the said pensions, that all and each of the said persons herein described, do observe the following directions.

Every widow having one or more children, born of a legitimate marriage, will have the right of receiving the pension allowed by law only while she remains unmarried; and in case of death or a second marriage, the eldest of her children or the guardian will receive the same pension until the youngest child shall have attained the age of sixteen years. The said widow shall send her name to the Office of the Adjutant-General of Militia; or in default of a widow, the eldest of the children of the guardian shall send the name of the Militia-man who shall have been killed, accompanied by a certificate signed by the Officer commanding the division and the Adjutant of Sedentary Militia, to which the Militia-man so killed shall have belonged, setting forth the time, the place and the action in which such Militia man shall have been killed; also another certificate signed by the Lieut. Colonel, commanding the division of Sedentary Militia, and by the Curate of the parish to which the said Militia man belonged, setting forth that the person is truly the widow; or in default of a widow, the eldest son or guardian of the children of such Militia man. These certificates to be accompanied by affidavits stating that such widow is still a widow, and that the youngest of her children is under the age of sixteen years; and in default of a widow, the eldest of her children or the guardian, shall send the said affidavits and certificates as herein specified. The said widow shall transmit every six months, to the Adjutant-General of Militia, at Quebec, between the twentieth and twenty-fifth of March; and the twentieth and twenty-fifth of September, of each year, the affidavits above specified, signed by the Lieut. Colonel, commanding the division; and the Curate of the parish, in witness whereof affidavits, well and duly attested, shall be sent to her, by the Adjutant-General of Militia; or to any person charged by the said power of Attorney, to that effect, the sum allowed by the said Act to widows or children of Militia men, who shall have been killed; or in default of a widow, the eldest son, or guardian of the minor children, shall send a like certificate.

Every Militia man wounded in a manner to be rendered incapable of gaining his livelihood, shall have right of receiving the pension allowed by the said Act, during such time as the said incapacity shall last; and he may give proof thereof, by certificate and affidavits, which must be of a like nature as those already required from the widows, with this difference, that they must have the further certificate of a licensed surgeon. He must send, at the same periods, and like manner, every six months the certificates and affidavits, to the Adjutant-General of Militia, who will pay to him or to the person charged with his power of Attorney, the pension allowed him by the said Act. F. VASSAL DE MONVIEL, Lieut. Col. Adj. General M. I.

NOTICE.

The undersigned Commissioners for executing an Act passed in the last Session of the Provincial Parliament of Lower-Canada, entitled "An Act to grant an annuity to such Militia-men as were wounded during the late war with the United States of America, and to apply a sum of money thereunto, to aid and assist His Majesty, in defraying the expenses of the Militia incurred during the said war, and also to indemnify certain Officers of Militia and the Families of such Militia-men as were killed in the said war," give notice that the said Act granting a certain indemnity to widows; and, in default of widows, to the children; and, in default of widows and children, to the father or mother, of each of the said Militia-men who served in the Battalions or Corps of Select and Embodied Militia; or in the Corps of Canadian Voltigeurs, and have been killed, the persons interested are required to send immediately to the Office of the Adjutant-General of Militia, one of the Commissioners, the name of the widow; or in default of a widow, of the children; or in default of widow and children, of the father or mother, of the said Militia-man, who shall have been killed; accompanied by a certificate signed by the Officer commanding the division of Sedentary Militia, and of the Captain of the Company to which he belonged, setting forth the time, the place, and the action in which such Militia-man shall have been killed; and another certificate, equally signed by the Lieut. Colonel, commanding the division of Sedentary Militia, to which the said Militia-man belonged, and also of the Curate of his parish certifying that the person is the widow; or in default of widows and children; the father or mother of such Militia-man. These certificates to be accompanied by affidavits, stating what are the losses suffered by the families of Militia-men or Canadian Voltigeurs, who were killed.

F. VASSAL DE MONVIEL, Commissioner. CHARLES DE LERY, Commissioner. JACQUES VOYER, Commissioner. Queb. c. 1st June, 1815.

WANTED.—A Young Man of respectable connections, who can produce unquestionable references as to character, &c. to have the management of an extensive Dry Goods Store, as Montreal—Enquire of the Editor of the Quebec Gazette, 7th June, 1815.

NOW LANDING, 700 PACKAGES OF DRY GOODS.

Campbell & Sheppard inform the public, that the valuable Stock will be ready for Sale as quick as possible, and the time will be expressed in the Mercury on TUESDAY, Quebec, 8th June, 1815. No. 4, Palace-Street.

THE Subscribers have received by the late arrivals, and offer Cheap for Cash, at their Store, No. 49, Sault-au-Matlot Street.—English white and yellow Soap, ditto mould Candles, tapers, five, sixes and eights; Bloom, Mustard, Sult and Lexia Raisins, in boxes, burlaps and frisks; brown window glass, various sizes; 40 tons Iron, assorted sizes; fine Leaf Sugar, small loaves, by the hoghead; pot. Salsaparilla, quarto & folio post paper, wove and laid; a few elegant Saddles and Bridles, Basso Gigs; Harness; 68 pipes excellent Pipes, Tawdriff and Levant Wines.

CAMPBELL & SHEPPARD. Quebec, 7th June, 1815.

FOR Sale by the Subscribers, at their Store, No. 13, St. Peter Street, Lower Town, next door to Messrs. Grant & Greenhalghs.—A general assortment of DRY GOODS, well adapted for the Season. A. S. PATRICKSON. Quebec, 6th June, 1815.

CAMPBELL & CHAPMAN have received—Gentlemen's Dress Shoes, Ladies fashionable Boots and Slippers, plated and quilt breast and coat Buttons, Shoe Thread, Eg. blue 17 and 14 lb papers, London mad. carpet brooms, pocket books, ferretting, quality binding, brown and black Buckram, and cut-gut.—Quebec, 8th June, 1815.

SALES BY AUCTION.

On FRIDAY next the 9th inst. at Mr. CHAZAN's Yard, St. Peter Street, on account of the Underwriters and others concerned, at Ten o'Clock.

FIFTY Pouchons Young Run, 2 loaded from on board the Ca-9 boxes Cotton Goods, 2 boxes India, Capt. McFarlane. ALSO—15 Hds. bright Madeira Sugar, 12 barrels ditto, 2 Pouchons Sugar, FRANK QUIROUET, Auct. & Broker.

At One o'Clock, at his Auction Rooms. A General Assortment of Woollens and Cotton Goods, Silks, India Handkerchiefs, Laces, Military Shoes, Hats, &c. Quebec, 7th June, 1815.

On FRIDAY next the 9th instant, and on Tuesday the 13th instant, to be continued every following Tuesday and Friday, at the Subscriber's Room.

A General Assortment of Goods, consisting of Irish Linens, sheetings, Russia duck, Osnaburghs, brown Holland, white cottons, striped ditto, gingham, nankens, cambrics, muslins, shawls, handkerchiefs, calicoes, ribbons, toulouses, swansdown, castings, superfine cloths, hats, shoes, umbrellas, combs, braces, hat covers, coat patterns with trimmings, velvets, &c. &c. &c. Sale to commence each day at One o'Clock.

THOMAS AYLWIN, Auct. & Broker. Quebec, 7th June, 1815.

On FRIDAY next, the 9th instant, will be sold, at the Subscriber's Room, without Reserve, for account of the Underwriters and others concerned, the following mentioned Goods, landed from the Caledonia, Captain William MacFarlane, from Greenock, which Ship was captured by the Enemy on her passage out, and afterwards retaken. All the Goods are in good condition and order, and sold only to ascertain the Salvage.

Bales Sole Leather of excellent quality. 1 Case Calf Skins do, 5 Hogheads Shoes of a superior quality, 10 Bales Wrapping Paper, 2 Boxes of Ling fish and other articles. The Sale will begin at ONE o'Clock. JOHN MUNRO, Auct. & Broker. Quebec, 5th June, 1815.

At the same time will be sold a case of Ladies Straw Hats.

MORNING SALE. FRIDAY next, the 9th instant, at the Subscriber's Rooms, will be sold by Public Auction for account of the Underwriters and others concerned, the following mentioned Goods, just landed from the Caledonia, Captain William MacFarlane, from Greenock, which Ship was captured by the Enemy and afterwards retaken.

ELEVEN cases marked W containing light and dark cotton stripes, fine printed cambrics and dark blue bandannas. And immediately afterwards A choice Assortment of Dry Goods: amongst which are a variety of elegant fancy articles. Sale to begin at NINE o'Clock in the forenoon. JAMES WHITE & MELVIN, A. & B. Quebec, 7th June, 1815.

Will be sold at 10 o'Clock in the morning on FRIDAY the 9th inst. on Mr. Todd's Wharf, for account of the Underwriters and others concerned.

THE Rigging of the Brig Adona, Robert Maxwell, Master from Greenock, consisting as follows, viz.

- 19 In. cable 115 fathoms, 19 do. 65, 2 Anchors about 200 lbs each, 2 Top Sails, 2 Courses, 1 Main Stay Sail, 1 Fore Top, 1 Top Gallant do, 1 Jib, all the Running Rigging, 1 Cambouse, 1 Jolly Boat, 1 Buoy, and many other articles. WHITE & LANGUEBOC, A. & B. Quebec, 7th June, 1815.

Will be sold, on SATURDAY next the 10th inst. at the Subscriber's Auction Rooms:

- FORTY cases of Iron of assorted sizes, 15 cases brown stout of 4 doz. each, 10 do. Porter do, 6 cases shingle Nails, 5 do. Board do, 4 do. Carole do, 130 Leaves Sugar by lot.

ALSO... A general Assortment of DRY GOODS suitable to the season amongst which are to be sold without reserve... 1 Trunk Cotton Hostry, 2 Hds. common Hats for Boys and Men, 1 Case fine Beaver do, 1 Trunk Silk Bandannas, 1 Bale Necanec, 1 Trunk Fancy Silks... And a variety of other articles. Sale to begin at ONE o'Clock precisely by CHINIC, VEZINA & Co. Auct. & Brokers. Quebec, 6th June, 1815.

Will be sold at the Subscriber's Auction Room, on MONDAY next, the 13th inst. at ONE o'Clock.

TWELVE Boxes Window Glass, 7 1/2 and 8 1/2 and 7 1/2 15 Cases Nails of different sizes, 8 Pipes Fagel Wine.

ALSO... A General Assortment of Dry Goods consisting in real Exeter Superfine Cloths, common Ditto, Merinoes, Flannels, Bombazines, Tollinnes, Black Velvets, Corderoy, Nankens, Irish Linens, Brown Holland, Cambrics, Muslins, Shawls, Black Tilled Ditto, Calicoes, Dimities, Stripes, Cottons, Cotton Shirtings, Bedricks, Micmacnes Romals, Jaug Cloth, Salam pooters, Black Sewing Silks, all Col. Threads, and variety of other articles. Fr. & THO. C. OLIVA, A. & B. Quebec, 8th June, 1815.

N.B. The Subscriber's will have Sales every subsequent Monday. F. & T. C. O.

At the Stores of Mr. Charles Rivers, No. 4 Palace Street, Upper Town. Will be sold MONDAY next the 12th instant, by JAMES WHITE & MELVIN.

THIRTY FIVE Packages of Dry Goods; belonging to a Bankrupt Estate in England which most positively be sold. Consisting of Laces, Muslins, Ribbons and a great variety of other Fancy Goods too numerous to mention.

C. RIVERS on WEDNESDAY next, will be ready to sell his Stock which is now landing. Quebec, 8th June, 1815.

On THURSDAY next the 15th instant, at the House of the Honourable JOHN HALE, Esqr. opposite the Courthouse. Parcel of valuable HOUSEHOLD FURNITURE, and other effects, consisting of Dining and Card Tables, Sofas, Bedsteads, Side Board, Chairs, Kitchen Utensils, &c. &c. &c. ALSO, A Charriot and a set of 4 Horses, A Phaton, &c. &c. Two handsome Calashes, and a set of elegant double Harness, Carriage, and a Berlin, Saddles, Bridles and Martingales, &c. &c. &c. ALSO, Two Excellent Saws. SALE to begin at ONE o'Clock. JAMES WHITE & MELVIN. Quebec, 8th June, 1815.

THE Subscribers have just received per Brig Breton, from Jamaica, and offer for Sale, cheap—95 Pouchons Jamaica Spirit, very strong and well flavoured. ALSO, 15 Hds. Sroop grain Mascovado Horse, 16 Tierces do, 40 Barrels do, 4 Seroons, best brand Indigo. Quebec, 8th June, 1815. JAS. McCALLUM & Co.

FOR SALE, Now landing from the Carolina and Elizabeth, from Aberdeen.

- 8 pipes real Rotterdam Geneva, 30 Hds. Porter, Ale and table Beer, 180 doz. best bottled Port Wine, well packed in cases of 3 to 6 doz., 280 doz. bottled Porter, 100 Gross wine Corks, 300 Do. Beer, do, 4 Hogheads furnished blacking, 4 cases fashionable and neatly finished, dress Coats, vests, Pantaloon, &c. &c. 1 bale Slips, 1 do. striped cotton shirts, &c. &c. Quebec, 4 June, 1815. THOS. CHRISTIE.

MISSING from on board the Steam Boat Swiftsure, on Friday last, a Barrel containing a quantity of blue China, consisting of tea and coffee cups and saucers, &c. likewise a cocked hat containing a cocked hat and feather, and a seal. The Box had Messrs Wallace's name on it, and the hat had an Artillery button on it. Whoever will give such information as to enable the owner to recover either or both of the above articles shall be liberally rewarded. Information to be given at the Artillery Barracks, Quebec, 8th June, 1815.

MONTREAL. BY virtue of a WRIT of EXECUTION issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the District of Montreal aforesaid, at the suit of Didier Joubert de Sault as Recollet in the said District, against the lands and tenements of Joseph Rouillard, in the possession of George Degen, of Montreal in the said District, late of the Lake of Two Mountains in the District aforesaid, and absent from this Province, to me directed: I have seized and taken in execution as belonging to the said JOSEPH ROUILLARD, in the possession of the said John George Degen, as Curator as aforesaid, a land situated in the Seigneurie of the Lake of the Two Mountains, in the Parish of St. Benoit, in the said District of Montreal, containing three arpents in front, by about thirty arpents in depth, more or less, bounded in the front by the said Lake, or river of Mille Isles, in the rear by the first land of the Côte Saint Joseph, on one side by Charles Denis or his representatives, and on the other side by Pierre Pukant, or his representatives, with guarantee of any precise measure of the said land. Now I do hereby give notice, that the said land will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the Parish of Saint Benoit aforesaid, on MONDAY the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'Clock in the forenoon at which time and place the conditions of sale will be made known.

FREDK. W. BRMATINGER, Sheriff. All and every person or persons having claims on the above described land, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Montreal, according to Law; and further that no opposition shall be admitted to annul or set aside the whole, or any part of the said land, or of the charge or servitude on the same, will be received by the said Sheriff, during the fifteen days previous to the sale thereof. Sheriff's Office, 1st June, 1815.

Province of Lower Canada. BY virtue of a WRIT of EXECUTION issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the District aforesaid, at the suit of Moisa Hart of the Town of Three Rivers Merchant, against the lands and tenements of Pierre Giroix of the Parish of St. Gregoire Yeoman, to me directed: I have seized and taken in execution as belonging to the said PIERRE GIROUX, a land situated in the aforesaid Parish of St. Gregoire, containing two arpents and five feet in front, by forty arpents in depth for the breadth of one arpent and the remainder only thirty arpents in depth, bounded in front by the River St. Lawrence and in the rear at the extremity of said thirty and forty arpents, joining on the South West side Joseph LeBre dit Courteau, and on the North East side to Magloire Carrier without any buildings. Now I do hereby give notice, that the aforesaid land will be sold and adjudged to the highest bidder at the Church door of St. GREGOIRE, on MONDAY the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at ten o'Clock in the forenoon at which time and place the condition of sale will be made known.

L. GUGY, Sheriff. All and every person or persons having claims on the aforesaid land, by mortgage, or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office, in the Town of Three Rivers, according to Law; and further that no opposition shall be admitted to annul or set aside the whole, or any part of the aforesaid land, or of the charge or servitude on the same, will be received by the said Sheriff, during the fifteen days previous to the sale thereof. Sheriff's Office, 10th May 1815.

LONDRES, le 29 Mars.—Il doit sortir un Ordre Général aujourd'hui, pour mettre le service de Recrue sous de nouveaux Règlements, avec une augmentation de gratification.

Le Comte de Harrowby et Mr. Pole sont embarqués hier à Douvres pour Ostende. La communication est coupée entre la France et Bruxelles par les Troupes dans la Belgique. On suppose qu'il y a déjà eu quelque escarmouche.

Le 7 AVRIL.—Le Paquebot Duke of Wellington est arrivé Mercredi soir à New-York avec plus de trente passagers, y compris Mr. Gallatin, un des ci-devant Ministres Américains à Gand.

LONDRES, le 10 Avril.—Les Papiers de Paris du 7, nous prouvent que les Royalistes du Sud sont encore forts en courage et en nombre. Il est certain que la Presse libre de Paris les représente comme féroces et épouvantés, mais nous voyons dans le Moniteur pas un article daté de Lyon, le 4, que les Marseillais, sous le Duc d'Angoulême et le Général Ernouf, tiennent les Départemens des Alpes en alerte, et répandent l'alarme presque jusqu'aux Portes de Lyon. Le Général Ernouf s'est avancé contre Sisteron avec 1500 Marseillais et deux Régimens de ligne. Ces derniers se sont trouvés trahis, et on dit que les premiers se sont retirés. Dans le même temps un autre corps de Marseillais d'égal force avec le Duc d'Angoulême à la tête a marché contre Montélimart. Il y a eu un engagement dans lequel ils ont eu quelques tués et blessés, et un bataillon du 10e passant le Pont fleura la cocarde tricolore. Les Bonapartistes accoururent pour les fraterniser, (tous les mots Jacobins reviennent en usage,) alors le Bataillon reprit la cocarde blanche, chassa les fraterniseurs, et prit possession de Valence. Le Moniteur ajoute que "l'insurrection dans le Sud est plus en paroles qu'en faits;" cependant il avoue que pour appuyer cette guerre de mots le Général Grouchy a envoyé des Troupes régulières et des Gardes nationales de Lyon. Une autre colonne est partie de Grenoble, et des détachemens d'autres endroits. Grouchy lui-même est parti de Lyon pour prendre le commandement des Troupes. Il a été fait un effort pour conserver Perpignan loyal, mais cela n'a pas réussi.

Le Duc de Bourbon n'a pas quitté la France, mais il seconde les efforts du Duc d'Angoulême. Il vient d'être publié un Décret, daté de Lyon, le 12 Mars, accordant une amnistie générale à tous à l'exception de certaines personnes parmi lesquelles sont le Comte Lynch, Talleyrand, Montequieu, et Marmont.

PARIS, le 1er Avril.—Le Maréchal Duc de Trévise a annoncé que le Prince de Wagram n'était pas allé en Angleterre ainsi qu'on l'a rapporté; mais qu'il demanderait sa décharge au Roi, à son arrivée à Menn, et qu'ensuite il se rendrait à Bamberg, chercher sa femme et ses enfans.

PARIS, le 6 Avril.—Le 10e Numéro du Bulletin des Loix contient le Décret suivant: Lyon, le 12 Mars, 1815.

Napoléon, Empereur des Français... Considérant que plusieurs individus nous ont trahi, nous et l'Empire; qu'ils ont appelé l'Etranger, et ont aidé dans ses projets pour l'invasion du Territoire, le démembrement de l'Empire, et le renversement du Trône Impérial;

Nous avons déclaré, et déclarons comme suit: Une Amnistie entière est accordée. 1. Aux Fonctionnaires Civils et Militaires, qui, par une coupable intelligence ou connivence avec l'Etranger, l'ont appelé en France, et ont aidé ses projets d'Invasion. 2. A ceux qui ont projeté ou favorisé le renversement de la Constitution de l'Empire et du Trône Impérial.

Exceptant de la dite Amnistie les Sieurs Lynch, De la Roche Jacquelin, de Vitrolles, Alexis de Noailles, le Duc de Rigaud, Souffranc de la Rochebeaucourt, Bourrienne, Bellart, le Prince de Béarn, le Comte de Bournoville, le Comte de Jancourt, le Duc de Dalberg, l'Abbé de Montequieu. Ils seront livrés aux Tribunaux pour être jugés suivant la Loi, et subir, dans le cas de leur condamnation, les pénalités déterminées par le Code Pénal.

Leurs biens meubles et immeubles seront saisis par les Officiers de Régistration susdits que le présent Décret sera publié. Par l'Empereur NAPOLEON. (Contresigné le 22 Mars par le Secrétaire d'Etat) LE DUC DE BASSANO.

Nous apprenons de Nantes que le Duc de Bourbon, au lieu de s'embarquer, comme on le pensait, a pris la route de Bordeaux, voyageant sous le nom de Mr. Dome.

VIENNE, le 22 Mars.—D'une Lettre.—Vous avez sans doute appris par les Papiers, que toutes les personnes natives de France, au service de Marie Louise, ont été considérées, avec ordres de retourner dans leur Pays. Cette mesure a été rigoureusement mise en force. En voici la raison. On a découvert un Plan formé pour enlever le petit Napoléon et le conduire à Paris.

Une Dame Française, qui étoit attachée au jeune Prince, étoit la principale complice dans ce projet; elle étoit chargée de lui apporter des secours au Rhin, qu'elle doit traverser pour rejoindre son militaire, dont elle a si bien favorisé les intérêts. Depuis ce temps-là le jeune Napoléon est resté en prison.

Des Lettres de Naples, représentent l'armée disponible à 70,000 hommes. On écrit de Milan, le 22 Mars, que trente mille Autrichiens descendent maintenant le Tyrol pour renforcer l'armée d'Italie, qui sera, dit-on, augmentée à 150,000 hommes.

VIENNE, le 30 Mars.—Quarante Français défilés ont fait une tentative la nuit dernière pour se saisir du Roi de Rome et l'emporter en France, et le plan a été pris de réussir.

NEW-YORK, le 17 Mai.—Une Lettre de Liverpool, du 31 Mars, par le Massachusetts, dit que l'argent envoyé étoit monté de 15 par Cent, en conséquence du retour de l'Empereur Napoléon en France, et l'on pensoit qu'il monteroit encore; que les Fonds Anglois étoient à 10 par Cent au dessous du Pair; et que les Fonds Américains étoient beaucoup recherchés, et l'on pensoit qu'ils seroient au Pair sous peu de jours. Les Prix courans de Londres disent que les Especes étoient devenues rares, dans les ports de Continent et étoient montées de 40 par Cent.

NEW-YORK, le 18 Mai.—Hier il a été vendu, au Chantier de Marine, pour le bénéfice du Gouvernement, quarante quatre chaloupes canonnières. Elles ont été adjudgées depuis 220 jusqu'à 690 Pistres chacune, c'est-à-dire, la plus basse 220 et la plus haute 690.

EXTRAIT DES ORDRES DE DIVISIONS. Quartiers-Généraux, Québec, le 12 Mars, Bureau de l'Adjudant Général, le 18 Mai, 1815.

Le moment est arrivé où les Soldats de cette Division de l'Armée qui se sont engagés pour durant la Guerre, recevront leurs arriérés, et un décharge honorable du service de leur Pays. Le Colonel Commandant ordonne que les Armes et Accessoires soient d'abord livrés au Député Commissaire de l'Artillerie, et que l'on adopte l'ordre suivant pour le paiement et le décharge, savoir:

Les 9e et 25e—11e et 22e—1er et 21e—l'Artillerie légère, le Corps d'Artillerie et le 45e d'Infanterie—le 23e—et enfin le 15e. Il y aura deux jours entre le Paiement de chaque Régiment tel que ci-dessus arrangés. Les hommes engagés pour cinq années ne seront point payés, que ceux qui ont été engagés pour durant la Guerre n'aient laissé le Poste.

BOSTON, le 21 Mai.—Le Parlement Anglois a passé un Bill pour abolir la Chertre de la fameuse Compagnie de la Mer du Sud, instituée sous le Règne de la Reine Anne. Le Gouvernement en a acheté le Fonds, et la Nation pourra commercer librement avec les Pays dont la Compagnie avoit le Commerce exclusif.

GAZETTE DE QUEBEC.

BUREAU DE SECRÉTAIRE PROVINCIAL. QUEBEC, le 7e Juin, 1815.

Il a plu à SON EXCELLENCE l'Administrateur en Chef, de nommer les Personnes ci-dessous mentionnées Commissaires dans les Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, pour mettre à effet les Provisions d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, pour améliorer les communications intérieures de la Province, savoir: J. T. Tassier, Reuver, pour le District de Québec. M. L. J. Duchesnay, Reuver, J. B. D'Estimauville, Reuver, pour le District de Montréal. L'Hon. P. D. D'Arzobiz, Reuver, Thomas Coffin, Reuver, pour le District des Trois-Rivières. Louis Guay, Reuver, Joseph Bédoux, Reuver.

QUEBEC.

JEUDI, LE 6 JUIN, 1815.

Nous n'avons reçu, depuis Jeudi dernier, aucune nouvelle d'Europe plus récente.

Il paroît, par quelques nouvelles détails qui nous sont parvenues, qu'un commencement d'Avril le Gouvernement de Bonaparte avoit encore de la résistance dans le Sud de la France. Le Duc d'Angoulême étoit alors dans ce Quartier, à la tête d'une force volontaire, et l'on dit que le Duc de Bourbon continuoit dans l'Ouest. Les papiers de Paris parlent de l'opposition comme étant peu de chose; mais si on se rappelle qu'elle continuoit après la nouvelle de l'entrée de Bonaparte à Paris, et que le Militaire s'étoit généralement déclaré en sa faveur, cela prouve qu'une partie du peuple, au moins, est actuellement opposée à son Gouvernement; circonstance toujours dangereuse dans un moment de Guerre étrangère.

Il n'y a point de doute que Bonaparte n'ait signifié aux différens Puissances sa détermination de se conformer au Traité de Paris. Il reste à voir si son rétablissement dans la Capitale et cette déclaration auront aucun poids avec les Puissances qui étoient parties dans la Déclaration de Vienne le 13 Mars, qui le prononçoit exclu de toutes relations civiles et sociales. Nous avons la déclaration positive du Gouvernement Anglois et du Parlement, qu'ils ne se sépareront point leurs intérêts de ceux du reste de l'Europe.

Nous sommes bien aises d'observer que la réduction de l'Armée Américaine à l'établissement de paix, de Dix mille hommes, a commencé à Sackett's Harbour, le 12 du mois dernier. Il est probable que le véritable motif du délai qui a eu lieu à cet égard est le manque d'argent pour payer les Troupes. Tous les partis dans les Etats-Unis parlent avec confiance de la durée de la paix, et se proposent de retirer une ample moisson du Commerce, durant la guerre qu'ils espèrent en Europe. Si cette Guerre éclate et est de longue durée, il ne seroit pas surprenant qu'elle s'étendit jusqu'en Amérique: car aucun des partis n'a abandonné les prétentions qui ont été les prétendues causes de la dernière Guerre.

Dimanche étant l'anniversaire de la Naissance du Roi, il a été observé avec les rejoinsances ordinaires par les Troupes et les Vaisseaux. Hier il y a eu un Lever nombreux au Château.

On a eu des nouvelles de Sir George Prevost de sur mer. Le Navire de Sa Majesté Cossack étoit à la hauteur des Iles le 27 Avril.

Les Vaisseaux Leander, Newcastle, Acosta et Perous sont encore dans le Havre, un nombre de Transports sont descendus, et il en arrive tous les jours du haut de la Rivière.

Le Major Général Sir THOMAS BASSANO est arrivé, et l'on attend Sir GEORGE MURRAY d'Angleterre en heure. Nous apprenons qu'ils s'en vont tous deux en Angleterre dans les Vaisseaux de Guerre.

Les Vaisseaux de guerre annoncés au Télégraphe sont, dit-on, d'Hullifax. Les plus anciens Habitans de cette partie de la Province ne se rappellent pas d'avoir vu une Saison aussi tardive que la présente. Il suffit, pour donner une idée de l'été, de savoir que le 4 Juin les Arbres n'étoient pas en feuilles. Le Tremble et le Bouleau seulement commencent à montrer un peu de verdure.

OFFICE DU GRAND VOYER.

MONTREAL, le 27 Mai, 1815. District de l'Est. Grand Voyer ou son Député commencent à visiter le 12 de Juin prochain dans l'ordre suivant, savoir:

- Le 12 de Juin suidit il visitera les chemins de La Chine, la Pointe Claire, Sainte Anne et l'Île Perrot, le 15 la partie inférieure de Vandrouil, les Cèdres et la Nouvelle Longueuil, le 14 la partie supérieure de Vandrouil et Rigaud, le 15 Chatham, Angersville et St. Benoit, le 16 la Rivière Du Chêne, le 17 Ste. Rose, St. Martin, Ste. Geneviève et St. Laurent, le 19 St. Vincent de Paul, Sainte-Anne, Ste. Anne de la Massouche et Terrebonne, le 20 St. Hubert, La Chénée, Rivière des Patries et le Salet au Recollet, le 21 Longueuil, la Prairie, Salet St. Louis, le 22 Châteauguay, Salet Constant, St. Philippe et partie de l'Acadie, le 23 l'Acadie, St. Luc, et Henry, le 24 Ste. Marie, la Pointe Olivier, St. Jean Baptiste et Chambly. Les Inspecteurs recevront au moins vingt-quatre heures d'avance avis du temps et du lieu où ils devront rencontrer le Grand Voyer à la ligne de leur Paroisse respective.

Le Grand Voyer dans sa visite doit grande connaissance de l'état des Chemins, poursuivre les Inspecteurs coupables de négligence, et ordonner les réparations des Ponts publics et recevoir les plaintes contre les Souverains chargés de l'exécution de la Loi concernant les Chemins et Ponts.

CAMPBELL & CHAPMAN ont reçu DES Souliers fins pour les Messieurs, Bottines et Pantouffles pour les Dames, Boutons Chaussés et de tous genres et armoires, Fil de cordonniers, Pierre blanche de 7 et 14 lbs. Ralais pour les tapis, fils à Coudre, Laines-fines, Futeurs, Bougran brun et noir. Québec, le 6 Juin, 1815.

Bureau de l'Adjudant Général des Milices, Québec, le 1er Juin, 1815.

AVERTISSEMENT.

POUR mettre à exécution l'acte des Milices de la quarante troisième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour mieux régler le service de cette Province et pour régler certains Actes et ordonnances militaires," qui accorda une pension annuelle aux veuves des Officiers de Sa Majesté, et une pension annuelle à tout Militaire qui dans un engagement avec l'ennemi, aura été blessé de manière à lui rendre incapable de gagner sa vie et auquel par un autre Acte, passé dans la cinquante cinquième Année du Règne de Sa Majesté, une somme additionnelle lui a été accordée; Je donne, par le présent, avis à toutes personnes qui peuvent y être intéressées, qu'ayant par le dit Acte, ordonné pour payer aux veuves de Militaires tués et aux Militaires blessés, les dites pensions, que toutes et chacune des dites personnes comme ci-dessus exprimées, doivent suivre les directions suivantes.

Toute veuve ayant un ou plusieurs enfans nés de Mariage légitime, aura droit de recevoir la pension que la loi lui accorde pendant sa vie; et si elle est morte ou de second Mariage, l'un de ses enfans ou le tuteur, recevra la même pension, jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint l'âge de seize ans. La dite veuve enverra au Bureau de l'Adjudant Général des Milices, son nom, ou à l'un de ses enfans, l'âge de ses enfans ou le tuteur, enverra le nom des enfans du Militaire qui aura été tué, accompagné d'un certificat signé de l'Officier Commandant la division de milice où étoit le Militaire, à laquelle le Militaire ainsi tué appartenoit, constatant le lieu et l'affaire dans laquelle le Militaire a été tué et aussi un autre certificat, signé du Lieutenant Colonel Commandant la division de milice où étoit le Militaire, et du Curé de la Paroisse à laquelle appartenoit tel Militaire, constatant qu'elle est véritablement la veuve, ou à défaut de veuve le fils aîné ou le tuteur des enfans de tel Militaire. Ces certificats ci-dessus accompagnés d'affidavits qui constateront que telle veuve est encore veuve, et que le plus jeune de ses enfans est au dessous de l'âge de seize ans, et à défaut de veuve l'aîné de ses enfans, ou le tuteur, enverra lesdits affidavits et certificats comme ci-dessus spécifiés. La dite veuve transmettra en suite de six mois ou six mois, à l'Adjudant Général des Milices à Québec, entre le vingt et vingt-cinq Mars, et entre le vingt et vingt-cinq Septembre, chaque Année, les affidavits comme ci-dessus spécifiés signés du Lieutenant Colonel Commandant la division et du Curé de la Paroisse; sur lesquels affidavits, bien et dûment attestés, il lui sera payé par l'Adjudant Général des Milices, à elle ou à aucune personne qu'elle chargera de procuration à cet effet la somme qui est accordée par le dit Acte aux veuves, ou enfans des Militaires qui ont été tués, ou à défaut de veuve, le fils aîné ou le tuteur de ses enfans mineurs enverront les mêmes affidavits.

Tout Militaire blessé de manière à le rendre incapable de gagner sa vie, aura droit de toucher la pension qui lui est accordée par cet Acte, étant de tems que sa liste inscrite d'ici et qu'il pourra en donner des preuves par ses certificats et affidavits qui doivent être les mêmes que ceux déjà requis pour les veuves avec cette différence qu'ils doivent avoir de plus la signature d'un Chirurgien Licencé, il enverra aux mêmes époques et de la même manière les certificats et affidavits de six mois, à l'Adjudant Général des Milices, qui lui payera, à lui ou à son chargé de procuration la pension qui lui est accordée par cet Acte.

AVERTISSEMENT.

DES Commissaires soussignés pour exécuter un Acte passé dans la dernière session du Parlement de la Province du Bas Canada, intitulé "Acte pour accorder une pension annuelle aux Miliciens qui ont été blessés pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique et faire application d'une somme d'argent y mentionnée, pour aider au paiement de dettes des défunts de la Milice, encourus pendant la dite guerre et à indemniser certains Officiers de Milices et les familles des Militaires tués, durant cette guerre," dont ont avis que, le dit Acte accorde une certaine indemnité aux veuves et à défaut de veuve, un enfant, ou à défaut de veuve et d'enfant, au père ou à la mère de chacun des dits Militaires qui ont été tués dans les Bataillons ou Corps de Milices, ou incorporés, ou dans le Corps de Volontaires Canadien, ou qui ont été tués, les dites personnes ci-dessus spécifiées enverront immédiatement au Bureau de l'Adjudant Général des Milices, ou des Commissaires, le nom de la veuve ou à défaut de veuve, des enfans, ou à défaut de veuve et d'enfant, du père ou de la mère des dits Militaires qui auront été tués, accompagné d'un certificat signé de l'Officier Commandant la Division de Milice où étoit le Militaire, et du Curé de la Paroisse, à laquelle il appartenoit, constatant le jour, le lieu, et l'affaire dans laquelle tel Militaire aura été tué, et un autre certificat signé de l'Officier Commandant la Division de Milice où étoit le Militaire, à laquelle il appartenoit, constatant qu'il, ou qu'elle sont véritablement les veuves, ou à défaut de veuve, les enfans, ou à défaut de veuve et d'enfant, le père ou la mère de tel Militaire. Ces certificats doivent être accompagnés d'affidavits qui constateront que telles sont les personnes qu'auront servi les familles des Militaires ou Volontaires Canadiens, par la mort de tel Militaire ou Volontaire Canadien ainsi qu'il est dit.

F. VASSAL DE MONVIEL, Commissaire. CHARLES DE LERY, Commissaire. JACQUES VOYER, Commissaire. Québec, le 1er Juin, 1815.

AVERTISSEMENT.

Le 27 Mai, 1815. Bureau de l'Adjudant Général des Milices, Québec, le 1er Juin, 1815. Province de Bas-Canada. L'EXÉCUTION, émanée de la Cour de Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal suidit, à la poursuite de Didier Joubert, du Salet au Recollet, dans ledit District, contre les Terres et Possessions de Joseph Rouillard, in the possession of John George Degen, Bailiff, de Montréal, dans le dit District, comme Curateur, d'acquiescement audit Joseph Rouillard, ci-devant du Lac des Deux Montagnes, dans le District suidit, absent de cette Province, à moi adressé, je suis et pris en Exécution, comme appartenant audit JOSEPH ROUILLARD, in the possession of dit John George Degen, comme Curateur comme suidit, une Terre située dans la Seigneurie du Lac des Deux Montagnes, dans la Paroisse de Saint Benoit, dans le dit District de Montréal, contenant trois arpents de front, sur environ trente arpents en profondeur, plus ou moins, bornés en front par ledit Lac ou Rivière des Mille Isles, par derrière par la première Terre de la Côte Saint Joseph, d'un côté par Charles Denis ou ses Représentans, et de l'autre côté par Pierre Pukant ou ses Représentans, sans garantie d'aucune mesure précisée de la dite Terre, Or je donne avis par le présent que la dite Terre sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur, à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de SAINT BENOIT suidit, LUNDI, le NEUVIEME Jour d'OCTOBRE prochain, à DIX Heures du matin, auxquels tems et lieux les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. BRMATINGER, Sheriff. Tous ceux qui ont des prétentions sur la Terre et dessus désignée, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de la dite Terre, ou afin de charge ou servitude sur icelle, ne sera reçue par le dit Sheriff durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Sheriff, le 1er Juin, 1815.

Province de Bas-Canada. L'EXÉCUTION, émanée de la Cour de Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles dans et pour le District suidit, à la poursuite de Moses Hart, Marchand, de la Ville des Trois-Rivières, contre les Terres et Possessions de Pierre Giroix, Cultivateur, de la Paroisse de Saint Gregoire, à moi adressé, je suis et pris en Exécution comme appartenant audit PIERRE GIROUX, une Terre sis et située dans la dite Paroisse de St. Gregoire, contenant deux arpents de front, sur cinquante arpents de profondeur, sur la largeur d'un arpent, et bornés seulement de trente arpents de profondeur, bornés par devant par Fleuve St. Laurent, et en profondeur comme ci-dessus, joignant du côté Sud-Ouest à Joseph LeBre dit Courteau, et du Nord-Est à Magloire Carrier sans aucuns Batimens. Or je donne avis par le présent que la dite Terre sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise de SAINT GREGOIRE suidit, LUNDI le ONZIEME Jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX Heures du matin, auxquels tems et lieux les conditions de la vente seront énoncées.

La GUY, Sheriff. Tous ceux qui ont des prétentions sur la Terre ci-dessus désignée, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la Ville des Trois-Rivières, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de ladite terre, ou afin de charge ou servitude sur icelle, ne sera reçue par ledit Sheriff durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Sheriff, le 10 Mai, 1815.

GORDON DRUMMOND.

GEORGE TROIS, par la Grâce de Dieu, Roi de Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi:—A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province élus et convoqués aux fins d'être présents à l'Assemblée qui doit avoir lieu et être tenue dans notre Cité de Québec, le Seizième jour de Juin prochain, et à chacun de vous SALUT:—Vu que pour certains affaires urgentes et difficiles nous concernant ainsi que notre Etat et la Défense de notre dite Province, nous avons ordonné que notre Assemblée soit tenue au jour et place susdites, afin de traiter et conclure sur telles matières et choses qui auroient été alors proposées et sur lesquels il auroit été délibéré, et pour de certaines causes et considérations qui nous engageoient spécialement nous avons jugé nécessaire de protéger notre dite Assemblée en sorte que nous ou aucun de vous n'étiez obligés de paraître dans notre dite Cité de Québec ledit Seizième jour de Juin prochain, car nous voyons que vous et chacun de vous soyez quant à nous entièrement déchargés à cet égard; ordonnant et enjoignant fermement par la teneur des présentes à vous et à chacun de vous et à tout autres intéressés que vous soyez et paroissiez dans notre dite Cité de Québec, le Premier jour d'Août prochain, pour traiter et conclure sur telles choses qui par la faveur de Dieu, dans notre dite Assemblée par le Commun Conseil de notre dite Province pourront être ordonnées.—En foi de quoi nous avons fait émaner les présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoins notre fidèle et bien aimé Sir GORDON DRUMMOND, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Administrateur en Chef, dans et sur notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. Au Château Saint Louis, dans la Cité de Québec, dans la dite Province, le Vingt-neuvième jour de Mai, dans l'Année de Notre Seigneur Mil huit cent quinze, et dans la Cinquante-cinquième année de notre Règne. G. D.

THOMAS DOUGLASS, Greffier C. en Chancellerie. Traduit par Ordre de Son Excellence, Par: A. DE GASPÉ, S. et T. F.

CAMPBELL & CHAPMAN ont reçu par les dernières arrivées: Toiles fines, Toile écarlate, Coton à chemises, Coton à carreaux et rayé, Mousseline et Linon, Schâles assortis, Mouchoirs de Poche, Bombastins et Bombastins noirs, Ruban de Satin et de Sarasin figuré et uni, Mouchoirs de Barcelone noir et de couleur, Bas de Coton pour femmes, Avoine, 50 Tonnes de Rum de la Jamaïque, 100 Tonnes de Rum des Isles sous le Vent, Aile et Porter d'Ecosse, Chandeliers d'Angleterre au poids de 4s et 6s. Sucre raffiné en petits pains. Québec, le 1er Juin, 1815.

SE débarrasser de la Goëlette Amelia, Rt. Wilson, d'Antigua, au Quai de Messrs. Irvine & Co. et à vendre; 145 Tonnes de Rum fort, 52 Barriques de Sucre, 50 Tonnes de Sucre de Mélasse, 50 Quarts de belle Cassonade, 1 Quart d'Arrose Rost. Québec, le 1er Juin, 1815. JAMES HEATH.

LES Soussignés présentent la liberté d'informer les Habitants de Québec et le Public en général qu'ils viennent d'arriver de Londres dans le Navire ANN, Capitaine Langridge avec un bel assortiment de Marchandises pour le Printemps et l'Été, consistant en Soieries et Sarasins des Indes, Taffetas, Crépes, Bombastins, Étoffes de Soie et de Coton par carreaux, Mousselines de toutes espèces, Mouchoirs et Schâles de Soie, un bel assortiment de Rubans de Patrons nouveaux, Boîtes d'écaillés de Tortue pour les Dames, Do. pour les Cartes et la Toilette, Boîtes à Thé, Valisiers de Maroquin rouge, un assortiment de gants des meilleurs Souliers et Bottes de Londres, Fil et Soie à coudre, Basins des Indes et commun, Frappés, quelques cahiers de belles Chandeliers de blanc de Balais, Cravattes à la mode, Bonnets de Laine rouges, Bas et Gants, un très-bel assortiment de Trousseaux, Habillemens blancs et de couleur, unis et au Tambour, pour les dames. N. B. Toutes les Marchandises ci-dessus sont de la meilleure qualité, et les plus à la mode en Angleterre. La vente est commencée, et le tout sera vendu à un prix modéré, pour argent comptant seulement; et en lots pour la commodité des Acheteurs. J. H. FRASER & Co. No. 5, Cul de Sac, en la Basse-Ville. Québec, le 31 Mai, 1815.

IRVINE MACNAUGHT & Co. débarquent maintenant du Brig Advent; Fines Pipes de véritable Eau de vie de Cognac, 12 Pipes d'excellent Genièvre de Hollande, 100 Tonnes de Rum, 80 Rouleaux de Cordages assortis, et 5 Voies de Charbon. Il ont aussi 3 Boudes Du meilleur Vin de Ténérisse Particulier de Londres, en Quarts et en bouteilles, Quelques Barriques de vieux Vin de Sherry, 12 Tonnes de Jus de Coton, 20 Boudes de Cassonade, et une Cargaison préparée pour le Marché des Isles, prête à embarquer, savoir: Morue sèche en Boucauts, Saumons du Nord en Tierçons, Harengs en quarts, Douves et fonds de Tonnes. Québec, le 31 Mai, 1815.

ON a besoin pour le service des transports, de 30 Pontons de Barriques à Eau propres à contenir de l'eau; on ne recevra aucun Barrique qui n'ait été auparavant lavé d'eau de chaux, et toutes celles qui seront livrées autrement, seront rendues comme ne contenant point. Le tout doit être livré immédiatement. Québec, le 31 Mai, 1815.

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC, JEUDI, le 25 Mai, 1815. AVIS est par le présent donné aux Pères et au dessous du Havre de Québec, qu'au 25 Mai, Boucher, Apprentif de Joseph Dumas, Père, sera examiné, suivant la Loi, dans la Salle de la Trinité, à Québec, VENDREDI, le Neufième jour de Juin prochain. Par Ordre Wm. LINDSAY, Greffier M. T. Q.

ON vient de publier à la Nouvelle Imprimerie, sous l'autorité de sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Québec, LE PETIT CATECHISME du Diocèse de Québec, Nouvelle Edition, approuvée et autorisée. Il se vend à ladite Nouvelle-Imprimerie, et chez Mr. John Neilson, Imprimeur et Libraire, à Québec, chez Messrs. Méthélieux & Massue, à Montréal.—Québec, 30e. Mai, 1815.

AVERTISSEMENT.—Restée dans le Hangar des Soussignés, une Balle, de laine margolette. OOLEN No. 8. ARN Elle fut débarquée l'autonier dernier du Navire Harmony, Capt. Coverdale. Elle est en très mauvais ordre telle qu'elle fut alors mise dans leur Hangar. Si elle est réclamée avant six semaines de cette date, elle sera vendue par Enchère, et l'argent mis entre les mains de Mr. George Ross, les frais déduits. Québec, 24 Mai, 1815. ROY & CHAUVEAU.

JOSEPH MARMETTE offre humblement ses Services aux Commerçants en Bois, en qualité de Maître Sapeur de Maîtres et Planches, il espère que sa conduite et ses soins lui attireront la confiance de ceux qui voudront bien l'employer. Il demeure dans le Faubourg St. Roch, près de la Côte d'Abraham. Québec, le 1 Juin, 1815.

LE Soussigné étant remercié du Service Militaire auquel il a voit été appelé au commencement de la dernière Guerre, se propose de reprendre les affaires en sa qualité de Notaire Public, dans le Haut de la Maison de Mr. BUREAU, N. P. 19 sur la place du Marché en la Basse-Ville. Il prend donc la liberté d'offrir ses Services au Public et plus particulièrement à Messieurs les Négociants, Marchands et Maîtres de Vaisseau, qui avant son départ pour le Frontière, l'honorèrent de leur Confiance. Québec, le 20 Mai, 1815. N. B. Il prendra un Jeune Homme de bonne famille ayant de bonnes Mœurs, et une Education convenable, comme Clerc. J. A. VOYER, Not. Pub.

LE Soussigné résidant dans la Paroisse de Lacharité, ayant acquis de Jacques Martel, par Acte devant Mire. De La Chévoisère, Notaire, le 17e. Septembre 1814, une Terre de deux arpens de front sur trentes arpens de profondeur, située au 4e. Rang des Concessions de la Seigneurie Ste. Croix, précède toutes personnes qui ont quelques prétentions sur la dite Terre par aucun Acte, de lui en donner Avoi avant le 17e. Septembre prochain, jour auquel il doit se saisir des mains du prix de son achat. K. LEGENDRE, Lacharité, le 25 Mai, 1815.

AVERTISSEMENT.—Le Soussigné dument élu Curateur de la Succession vacante de feu GUYARD FRYLAW, Royeur, ci-devant Capitaine dans le Premier Bataillon de la Milice incorporée, prie toutes les Personnes qui doivent à ladite Succession de payer immédiatement, et celles qui ont des Demandes contre icelle, de les présenter dument attestées, afin qu'elles soient réglées; et si quelques Personnes ont des Effets appartenant à ladite Succession, il les prie de les lui communiquer. Québec, le 29 Mai, 1815. THOS. DOUGLASS.

NON RECLAME. VINGT-CINQ Quarts de Coton, marqués S. Nos. 1 à 25, débarqués en Novembre dernier, du Navire Juliana, Morison, Maître, de Londres, et adressés, suivant le Connoissement, à James Serjeant. Le Propriétaire pourra les avoir en s'adressant à J. OVIATT. Québec, le 27 Mai, 1815.

A VENDRE au Magasin du Soussigné, Genièvre, Vins Français, Rouges et Blancs, en Barriques, Esprit de la Jamaïque, Rum des Isles sous le Vent, Sucre double et simple raffiné, Bouteilles, en Lots d'une grosse chaque, Bouchons pour le Vin et la Bière, Charbon, Peinture blanche, noire, jaune et verte, Fine Fleur, Do. Do. sèche au Four, Farine entière en Quarts, MONRO & BELL. Québec, le 30 Mai, 1815.

CAMPBELL & SHEPPARD ont reçu par les dernières arrivées et offrent à vendre, à bon marché, pour Argent comptant, à leur Magasin No. 49 Rue du Sault au Matelot, les Fruits suivants, savoir: Raisins secs, de Muscat et d'Alcaz, en Caisses et demi-Caisses, Raisins secs au Soleil, et de Lexia, en quarts et en Paniers, Amandes douces en sacs, Aussi 18 Pipes de Vin de Port, 50 Pipes de Vin de Ténérisse et du Levant, une quantité de Cordages de diverses sortes, et à l'Ance des Mères 1500 paires de Rames de Frêne 5'0 Barres d'Ancep, Pièces de Pin rouge et blanc, Epaves, &c. Québec, le 29 Mai, 1815.

PERDU... Un Paquet envoyé de Montréal au commencement de Janvier à l'adresse de Mr. Thos. C. Oliva, de cette place, par la Diligence, et qui l'ont en leur possession sont priés de l'envoyer sans délai. Les frais raisonnables seront payés. THOS. C. OLIVA. Québec, le 12 Avril, 1815.

LE Soussigné ayant loué tous les biens-fonds de feu Mr. John Campbell dans le Faubourg St. Roch, donne avis public qu'il sera prêt à recevoir du Bois de Construction sur le terrain et dans le Baume, au commencement de la Saison; et tous bois de construction, Dosses et autres articles, maintenan sur les premières, qui seront livrés après le 5 Mai prochain, seront sujets à payer lors du jour de ce même mois. La Boulangerie, les Hangars, &c. sont à louer, s'adressant au Soussigné. Québec, le 29 Mai, 1815. SAMUEL BROWN.

ECOLE GRATUITE. AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Ecole gratuite est maintenant ouverte dans la maison appartenante à Mr. Moses Hart près du Palais de l'Intendant, où deux à trois cents jeunes garçons peuvent être instruits gratis dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les comptes. Il faut s'adresser pour l'admission au Maître sur les lieux, à CLAUDE DENECHAU, Ecuyer et Trésorier, ou à aucun des Membres du Comité. Par ordre du Comité de Canada pour promouvoir l'Education. Québec, 15e. Mai, 1815. J. NEILSON, Secré.

AVERTISSEMENT.—On fait savoir à tous à qui il appartient, qu'en vertu de l'autorisation d'un des Honorables Juges de la Cour du Banc du Roi, du District de Québec, émanée à la Requête d'Augustin Alary et Marie Anne Défoi son épouse, ladite Marie Anne Défoi agissant au nom et comme Tutrice de ses trois enfants mineurs issus de son premier mariage avec F. Gabriel Trudel, et dument autorisée à l'effet des présentes par ledit Augustin Alary, sur l'avis homologué en justice des parents dedit mineurs, il sera Lundi, le Cinquième jour de Juin prochain, à Neuf heures du matin, à Québec, en la Cour du Banc du Roi, en la Salle d'Audience, Cour tenante, procédé à la première criée par licitation de la terre ci-après désignée, échue auxdits mineurs du Chef de feu Gabriel Trudel leur père; que le second criée se fera Lundi le Douze du même mois, auxdits lieu et heure, et que LUNDI le DIX-NEUF du même mois, auxdits lieu et heure, il sera, Cour tenante, à NEUF heures du matin, procédé à la TROISIÈME et DERNIÈRE CRIÉE, Vente et Adjudication de ladite Terre, aux charges, clause et conditions de l'enchère qui sera déposée au Greffe de ladite Cour avant la vente. Ceux qui prétendent avoir quelques droits d'héritage, douaire, servitude ou autrement sur ladite terre, sont requis de la déclarer avant la vente. Pour plus amples informations il faut s'adresser à Mire. Jas. Leblond, Avocat, en son étude, en la Haute-Ville de Québec.

En fait la teneur et description de la Terre à vendre. Une Terre d'un demi-arpent de front et environ sur quatre-vingts de profondeur, située en la paroisse de la Pointe aux Trembles, première concession, bornée par devant au fleuve Saint Laurent, par derrière au bout desdits quatre-vingts arpens, au Sud-Ouest à Louis et François Hardy, et au Nord-est à Pierre Beaudry, fils, avec moitié d'une grange et étable érigée sur la terre de feu Gabriel Trudel leur père, dont le demi arpent ci-dessus fait partie. J. A. LEBLOND, poursuivant ladite Licitation. Québec, 28 Mai, 1815.

AVERTISSEMENT.—On fait à savoir à tous qu'il appartient qu'en vertu de l'autorisation de l'Honorable Olivier Perrault l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le District de Québec, émanée sur requête de Jean Bre. Courtmarchand, Cultivateur, de la Paroisse Saint Antoine Rivière Chambly, veuf de Marie Joseph Normandeau dite Delorier; au nom et comme Tuteur dument élu en Justice aux huit enfants mineurs issus de son mariage avec la dite feu Marie Joseph Normandeau dite Delorier, Marchand, de Ste. Anne, et de Pierre Normandeau dit Delorier, Colporteur, de la Cité de Québec; sur l'avis des Parents desdits mineurs dument homologué, il sera, Lundi le Cinq du présent mois, à Neuf heures précises du matin, en la Chambre d'Audience à Québec, Cour tenante, procédé à la première CRIÉE par Licitation, de l'Immeuble ci-après désigné, dépendant des successions de Pierre Normandeau dit Delorier et de Marie Joseph Doyon, aïeux desdits mineurs. Que la seconde CRIÉE sera Lundi le Douze du présent, à Neuf heures précises du matin, et que LUNDI le DIX-NEUF du même mois, aussi à NEUF heures précises du matin, en la dite Salle d'Audience, Cour tenante, il sera procédé à la troisième et dernière CRIÉE, vente et adjudication dudit Immeuble, aux charges, clauses et conditions de l'enchère qui sera déposée au Greffe de ladite Cour avant la vente. Ceux qui prétendent quelque droit d'héritage, servitude ou autrement sur ledit Immeuble, sont requis d'en faire leur déclaration par écrit au Greffe de ladite Cour avant la vente. Et pour plus amples informations s'adresser au Procureur soussigné, en son étude, en la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Famille. En fait la teneur et description de l'Immeuble à vendre. Un emplacement sis et situé en la Basse-Ville de Québec, Rue du Sault-au-Matelot, de vingt-cinq pieds ou environ de front sur ladite rue du Sault au Matelot, sur la profondeur qu'il peut y avoir à aller au Cap du Rempart, borné d'un côté au Nord-Ouest au mur qui fait le pignon de la maison de feu Jacques Nolot, représenté par Gabriel Grenier, et d'autre côté au Sud-Est au mur qui fait le pignon de Sieur Letourneau, représenté par Charles Hunter; avec ensemble une maison sur-construite en pierres à deux étages, ainsi que le tout se pourvoit et comporte actuellement, sans du tout en rien réserver ni exception. Québec, 1er. Juin, 1815.

RECEMMENT reçus par le Hope d'Alcant et le Sophia de Greenock, et à vendre par les Soussignés, au No. 8 Rue Saint Pierre, de l'Esprit de la Jamaïque, du Rum des Isles sous le vent, de l'eau de vie de France, du vieux vin de Port en pipes et bouteilles, du vin rouge de la Grèce en pipes, Ténérisse de Benicarlo, do. Merrié do. du vin rouge d'Alouque en pipes et bouteilles, du vin blanc d'Alouque en barriques, do. de Malaga do. do. sec do. du Colombar do. du sucre affiné, du fer quarré et rond, des clous de différentes dimensions, de la chandelle au moule, du saup, du lard d'Irlande, une messe, du raisin Muscaille, en grappes, séchés au soleil et d'Altis, 25 balles d'amandes de Valence, du cordage de différentes grosseurs, et un cable de 15 pouces.—AUSI 10 m. pieds de Pin blanc, 10 m. pieds de Pin chêne, 90 m. pieds de Pin rouge. Québec, 18 Mai, 1815. ROGERSON HUNTER & Co.

A VENDRE à No. 90 Rue St. Pierre, à la Basseville. 800 Paires de Culottes de Toile de Russie, 700 Hayresacs, 1000 Paires de Bas Militaires, 4 Balles de Harges, 200 Grosses de Boutons de Corne noire. J. REIFFENSTEIN, & Co. Québec, le 3 Mai, 1815.

WILLIAM GIBSON, Marchand Tailleur, No. 14, Rue Saint Pierre, à la Basse-Ville, prend la liberté d'informer respectueusement ses nombreux amis et connaissances dans cette Ville, qu'il a pris en société Mr. Lawrence Kavanough son ci-devant contre-maître, et que ses affaires à l'avenir seront conduites sous le nom de GIBSON & KAVANAUGH. Messieurs G. & K. ayant actuellement en main un assortiment considérable de matériaux des mieux choisis et les plus à la mode dans leur branche, et étant dans l'attente journalière de nouvelles fournitures par les premiers vaisseaux, ils informent respectueusement leurs amis et connaissances et tous autres qui voudront bien être disposés à encourager leur entreprise actuelle, que tout leur temps et leur attention seront entièrement dévoués à mériter la faveur future de leurs patrons, et ils se flattent que tous les ordres dont on voudra bien les favoriser, seront exécutés, quant à la qualité des matériaux et à la main d'œuvre, de manière à assurer leur entière satisfaction, et avec toute la dépêche convenable. Mr. Gibson se flatte que tous ceux qui ont des comptes de longue durée avec son premier établissement, prendront des arrangements immédiats pour les régler, afin de pouvoir ajuster tous les comptes qui y ont rapport.—CAVES à LOUER. Québec, 15e. Mai, 1815.

LES Soussignés informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont formé une société, et proposent, après le 1er de Mai prochain, de faire le Commerce d'Encanteurs et Courtiers, aux noms de LINDSAY & FRASER. Ils s'attendent que par leurs assiduité et attention ils mériteront une part de la faveur du Public. EDWARD LINDSAY, JOHN FRASER. Québec, 24e. Avril, 1815.

RIVERS informe respectueusement le Public à Québec, et à Montréal, qu'il est parti d'Angleterre avec les premiers Vaisseau du Printemps, avec un choix égal de Marchandises à la mode; les ayant choisis personnellement et ayant eu le grand avantage de les acheter personnellement il pourra les vendre à très bas prix, et il espère que le grand nombre de ses amis voudront bien attendre son arrivée. CRIVERS. Québec, le 27 Avril, 1815. No. 4, Rue du Palais.

AVERTISSEMENT.—Le Soussigné dument appointé Curateur à la Succession vacante de Francis Kempf, Royeur, Capt. M. R. et principal Agent des Transports dans ce Port, requiert toutes personnes endettées à la dite Succession, de payer immédiatement, et toutes celles ayant des réclamations contre icelles de les présenter, pour être réglées; et dans le cas où aucune personne seroit en possession d'effets appartenant à ladite Succession, il les prie de les lui donner avis. Québec, le 11 Mars, 1815. W. B. COLLIMAN.

A VENDRE.—100 douzaines de Bois d'Alloument de 25 et 30 pouces de long, importés par le navire WILLIAM NEILSON. S'adresser au Soussigné. MATTHEW LYMBURNER. Québec, le 7 Novembre, 1814.

ARGENT A PRETER. DEUX Cents Cinquante Livres cours de cette Province, sont à prêt sur des sûretés convenables. Il faut s'adresser à Mr. LINDSAY, Trésorier de la Maison de la Trinité de Québec. Québec, 4 Mai 1815.

CHANGEMENT DE DEMEURER. EDWARD H. LINDSAY informe ses amis et le public qu'il a transféré sa demeure au No. 10, Place du Marché à la nouvelle maison de Mr. Smyth près de la Taverne de Neptune; étant la porte voisine de Mr. Richards, et à vendre savoir: du Whisky d'Irlande au lots de 3 gallons, une douzaine d'excellentes peaux de veau d'Angleterre, 2 douzaines de peaux de Kid, des bottes et souliers, et quelques pièces de toile écarlate.—Québec, 18e. 1815.

TERRAINS DE FORTIFICATIONS à VENDRE. VENDRE par Enchère publique, Lundi le Dix-huitième jour de Septembre prochain, à la Chambre des Magistrats, dans la Cour de Justice, tout le terrain restant à la disposition des Commissaires pour enlever les vieux murs et fortifications qui entourent la Cité de Montréal. Consistant ledit terrain en un lot faisant le front de la continuation de la Saint Jacques, ayant environ quatre-vingt pieds de front et allant en arrière jus, à la Ruette des Fortifications, borné d'un côté à la continuation de la Rue Saint François Xavier. Encore le lot de figure irrégulière, borné à ladite ruette et joignant le lot ci-dessus désigné, et étant derrière quelques autres Maisons qui font face à la Parade près de l'Eglise paroissiale. De plus un lot faisant le front sud de la rue Crak; et deux lots de cinquante pieds de front chacun situés au Nord des Lots du Roi près le Champ de Mars, pourvu que lesdits lots ne soient pas requis pour le Service public; Et en outre tout autre terrain qui pourra rester après que les susdits lots auront été mesurés. Pour plus ample information il faut s'adresser au Soussigné en son Office Rue Saint Gabriel. Par Ordre des Commissaires, Montréal, 7 Mars, 1815. H. GRIFFIN.

AUX Marchands, Maîtres de Transports et tous autres qui ont actuellement et auront par la suite aucune affaire avec le Département des transports à Québec ou en Canada. Le Capitaine Dobbs pense qu'il est nécessaire de faire savoir publiquement, qu'il ne sera permis à aucune personne liée avec, ou du Département de l'Office de Transports, de recevoir aucune Gratification ou Récompense, et requiert qu'en conséquence on donne l'attention convenable. Office des Transports, Québec, le 5 Mai, 1815.

A VENDRE deux arpens de terre de large, sur quarante arpens de long, avec une bonne Maison neuve, et une grange Etable, et une Pêche neuve, situés au Cap Santé à une demi lieue plus haut que l'Eglise. Québec, le 26e. Avril, 1815. JEAN BARTOLODE.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes qu'Antoine Gay, Négociateur de la Paroisse St. Etienne dite Malbaye demandera à l'Assemblée de cette Province, pendant la Session prochaine d'icelle, un Bill pour l'autoriser à bâtir un PONT DE PEAGE sur la Rivière Malbaye ou Murray Bay dans la dite Paroisse. ANTOINE GAY. St. Etienne, Malbaye, 12 Mai, 1815.

Vendre par les Soussignés en leur Magasin, Basse-Ville de Québec, une grande quantité de marchandises sèches consistant en draps de toutes qualités, flanelle, flusling, 4 balles de couleurs et habits propres aux services des troupes ou Militaires, corderoi, toile fine et de Russie, coton, mouchoirs de soie et de coton; bas, souliers, &c. Aussi, du fer blanc double et simple, en caisses, chaudrons, marmites, saumon et quart, morue sèche au quintal, vin, rum, &c. et une grande quantité d'autres articles trop longs à détailler. 20e. Dec. 1814. JAS. & JOS. LEBLOND.

CHAMBRE DE NOUVELLES. LA Chambre de Nouvelles de Québec sera ouverte LUNDI prochain, le 19 du courant, dans l'Eglise de Haut de la Halle des Francs-Maçons, et dans ce vertus tous les jours. Le 7 Dec. 1814. THOS. GIFFARD, Secr.

A VENDRE.—Du vieux Vin de Port excellent, en Pipes, Vin de Fayal en Pipes, Bouteilles et Quarts, 10 Pipes de Genièvre, Cordages, Voiles, Sacs et Cables, & environ 5000 pieds de Pin blanc. Québec, 18 Octobre, 1814. N. OVIATT.

A VENDRE La Maison et l'emplacement étendu situés dans la Rue Saint-Jouis, appartenant à William Smith, Esq. et maintenant occupés par lui. Pour les conditions s'adresser à lui à la maison No. 94 Rue St. Louis. Québec le 1 Juin, 1815.

CETTE superbe Maison de Campagne, avec une Ferme, connue sous le nom de Wolfe's Field, étant la propriété de Kenelm Chandler, Ecuyer, Garde-Magasin à Québec, située sur le haut de la Côte de l'Ance de Wolfe, à environ un mille au demi du Marché de Québec. La Ferme consiste en 30 arpens de terre très bien cultivée et bien arrosée, un grand Jardin rempli de jeunes arbres fruitiers et de racines rares. La Maison est joliment faite et assez spacieuse pour y recevoir une grande famille; il y a sur les lieux une grande Grange, aussi une Etable, un Remise et un Pouliller avec d'autres bâtiments extérieurs. Le banc de l'Ance de Wolfe couvert d'un bois pittoresque, et le Ruisseau St. Denis qui y appartient, sont un grand ornement et rendent cet endroit une demeure la plus agréable. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire, qui donnera les plus grandes facilités pour le paiement. Québec, le 26 Avril, 1815.

A LOUER. CETTE partie de la Maison, louée par Messrs. John Mure, & Co. à Henderson, Frère, & Co. située sur le Quai de Mr. Tod, et maintenant occupée par Messrs. McGee, Junr, & Co. consistant en un Office et une Chambre adjointe. Aussi cette partie de la même Maison occupée par Messrs. Johnson, Scott & Co. consistant en plusieurs appartements. Le tout est très propre pour le Commerce, étant sur le Fleuve près de la Douane. S'adresser à GEO. & Wm. HAMILTON, Procureur de Henderson, Frère & Co. Québec, le 18 Avril, 1815.

A LOUER. Pour une Année à commencer au Premier de Mai prochain, LE Magasin en pierres au bout Nord du Cul de Sac, appartenant à la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec. Pour les conditions s'adresser à Mr. LINDSAY, No. 7 Rue du Rampart. Québec, le 13 Avril, 1815.

PATATES à VENDRE ENVIRON 300 minots de la meilleure qualité, bien dignes de l'attention des Maîtres de Transports. Des troupes qui s'embarquent pour l'Angleterre, &c. &c. S'adresser à Mr. ABRAHAM DAVIES, à New Liverpool, ou à HAMILTON & DAVIES, No. 4 Rue la Fabrique. Québec, le 11 Mai, 1815.

Le Soussigné s'adressera à la Législature, à la prochaine Session, pour obtenir un privilège exclusif de bâtir un PONT LEVIS de Peage sur la Rivière de Québec. Québec, le 5e. Avril, 1815. MIRE CASGRAIN.

AVIS est par le présent donné que le Soussigné, Maître Charpentier, de la Paroisse de Sainte Marie Nouvelle-Beauce, se propose de Pétitionner à la Prochain Session de la Législature Provinciale, pour obtenir le droit de bâtir un PONT DE PEAGE, sur la Rivière Erchoff, dans la Paroisse de Saint-Hauri. LOUIS REGOIRE. Sainte Marie, le 29 Avril, 1815.

ON a besoin, à une Académie dans cette Ville, d'un Assistent pour instruire la plus jeune classe. Salaire de £100 par année avec autre avantages. Québec, 9e. Mai, 1815.

AVERTISSEMENT.—Les Commissaires de Québec pour les personnes dont l'espérance est dérangée, et pour le soutien des enfants abandonnés, engageront à des personnes convenables et conformément à la Loi les enfants qui sont aux charges de la Commission. Pour plus amples informations s'adresser aux Commissaires soussignés. THOS. WILSON, CLAUDE DENECHAU. Québec, 11 Mai, 1815.

MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS. No. 11, Rue du Jardin, l'autre porte du Théâtre. LES Soussignés informent leurs amis et le Public, qu'ils sont entrés en Société, sous le nom de J. Benham & Co.—Les Dames et Messieurs pourront être fournis constamment de Bottes et Souliers, à la plus forte demande à un prix raisonnable. JARED BENHAM, DANIEL REMICH. Québec, 18e. Avril, 1815.

LES Principaux Officiers de la Douane étant informés que le nombre de Vaisseau pontés du port de 15 Tonneaux ou plus sont employés sur le Fleuve, ont été enregistrés suivant la Loi, requierent que les Maîtres et tous autres Propriétaires de Vaisseau de cette description, conformément immédiatement aux réquisitions du Statut. La Commission est en pénalité pour Négligence; et les Officiers de la Douane ne sont point autorisés à accorder aucune indulgence. Bureau de la Douane, Québec, le 27 Mars, 1815.

LES Soussignés font leur sincères remerciements à leur amis et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu dans leur ligne, et prennent la liberté de les informer qu'ils ont transféré leur demeure à la Maison No. 23, Rue la Montagne, à la Porte voisine du Magasin de Mr. Dorion, où ils ont en mains un assortiment général de Bottes et Souliers tout faits de la meilleure qualité pour les Messieurs. Aussi des Galoches pour les Dames et Messieurs, des Bottes et Souliers pour les Dames, dont ils disposent à des prix modiques pour argent comptant seulement. Ils ont encore en mains un bon assortiment de Cuir Anglois, qu'ils travailleront dans le dernier goût et au plus court avis. Québec, le 18 Avril, 1815. MILLER & BURKE.

LE Soussigné étant dument élu Curateur de la Succession vacante de feu l'Honorable John Craigie, ci-devant de la Cité de Québec, donne avis par le présent à tous ceux à qui la dite Succession peut devoir de lui envoyer leurs Comptes sans délai; et tous ceux qui doivent à ladite Succession sont requis de payer immédiatement à JOHN MUNKY, Curateur Québec, 29 Mars, 1815. De ladite Succession vacante. N. B. Le 25 Avril.—Ayant déjà encouru quelques dépenses pour les frais de la Poste, je prie que toutes les Lettres qui me seront adressées à l'avenir, concernant des prétentions à ladite Succession, soient envoyées franches de port. J. M.

LES affaires conduites jusqu'à présent par Henry Black, seront continuées par les Soussignés, sous le nom de H. & J. BLACK. HENRY BLACK, JAMES BLACK.

QUI ONT A VENDRE Du Vin d'Espagne en Pipes, Sucre blanc en Boucauts, Savon en Caisses, Drap gris militaire, Toile à voile, Osanburg, et Russie. Aussi quelques Caisses de Coutellerie et Tailanderie assorties.—Québec, le 24 Mai, 1815.

AVERTISSEMENT. LES Soussignés viennent de recevoir par l'An de Londres, l'Alexander de Liverpool, et le Mary du Clyde, un assortiment choisi d'Épicerie, Thé, &c. comprenant les articles suivants: Sucre double et simple raffiné, Thé Siamois, Gunpowder, Souchong et vert, Raisins secs et de Corinthe, Amandes, Figue, Noix, Citrons, Fromage en Pomme de Pin, de Dolphin, double Berkeley, double Gloucester et Cheshire, Orge, Pois fendus, Farine d'Avoine, Harengs de Lochfère. Porter et Brown Stout de Londres au quart ou à la douzaine. Un assortiment choisi de Sauges et Marinades fraîches, Olives, Câpres, Moutarde de Ceyenne, Epices, sel en paniers, Huile douce, Vinaigre, Savon, Chandeliers, Empois, Laines bleues, Indigo, Aloës, Aile et Porter de Glasgow en barriques. Papier à écrire et à enveloppe, Jambon et Bœuf fumé, Blancs de Bœuf marins en Jarres, Langues en Barrils, Pipes, Café, Chocolat et Riz. Ils ont aussi de l'Esprit de la Jamaïque, Rum des Isles sous le Vent, Genièvre de Hollande, Eau de vie de France, Vin de Madère, de Port, de Ténérisse, de Sherry, de Bordeaux, et d'Espagne, Shrub, Peppermint, Noyau, Fleur fine en Quarts, Beurre en Barrils, &c. &c. &c. WILLIAM TORRANCE & Co. Québec, le 24 Mai, 1815.

Québec: Printed and published by J. NEILSON, No. 5, Mountain-Street.—Price 20s. per ann.

Del'Imprimerie de JOHN NEILSON, Rue la Montagne No. 5, Prix 20s. par An.